

Genworth MI Canada Inc.

Rapport de gestion

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

Interprétation

Les résultats de la période considérée ainsi que les résultats comparatifs des périodes antérieures de Genworth MI Canada Inc. (« **Genworth Canada** » ou la « **Société** ») rendent compte de la consolidation de la Société et de ses filiales, y compris Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada (la « **filiale d'assurance** »). La filiale d'assurance offre de l'assurance prêt hypothécaire au Canada et est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « **BSIF** ») ainsi que par les organismes de réglementation des services financiers de chaque province.

Le présent rapport de gestion, qui a été approuvé par le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») en date du 28 octobre 2019, porte sur le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de la Société ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « **IFRS** ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« **IASB** »). Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers de la Société.

Sauf si le contexte exige une interprétation différente, les termes « Genworth Canada » ou la « Société » employés aux présentes renvoient à Genworth MI Canada Inc. et à ses filiales.

Sauf si le contexte exige une interprétation différente, toutes les informations financières sont présentées conformément aux IFRS.

Mise en garde concernant l'information et les énoncés prospectifs

Certaines déclarations qui figurent dans le présent rapport de gestion contiennent de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (les « **énoncés prospectifs** »). Les termes « pouvoir », « avoir l'intention de », « planifier », « s'attendre à », « être d'avis », « chercher à », « proposer », « estimer », « prévoir », ou d'autres expressions semblables, ainsi que l'emploi du conditionnel et du futur dans le présent document en référence à la Société visent à signaler des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs qui figurent dans ce rapport comprennent notamment des énoncés concernant les attentes de la Société quant à l'incidence des modifications aux lignes directrices du BSIF et des lois adoptées dans le cadre de la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (la « **LPAHR** »); l'incidence des modifications des règles concernant l'assurance prêt hypothécaire, notamment les règles d'admissibilité relatives aux prêts hypothécaires garantis par le gouvernement et le plan de l'Ontario pour le logement équitable; ainsi que les opinions de la Société en ce qui concerne la demande en matière de logements et la hausse du prix des maisons, les facteurs macroéconomiques clés et les taux de chômage; les résultats d'exploitation et les résultats financiers futurs de la Société; la fourchette d'exploitation des frais généraux de la Société; les prévisions à l'égard des primes souscrites; les plans de dépenses d'investissement; la politique de dividende et la capacité d'exécuter les stratégies d'exploitation, d'investissement et financières futures de la Société; et la cession éventuelle par Genworth Financial, Inc. de sa participation en titres de capitaux propres dans la Société.

Les énoncés prospectifs figurant dans les présentes s'appuient sur des facteurs et des hypothèses qui, parfois, peuvent sembler s'approcher d'énoncés prospectifs pertinents dans les présentes. Or les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs que la Société n'est pas en mesure de maîtriser ni de prédire et qui peuvent faire en sorte que les résultats et les rendements réels, les réalisations de la Société ou l'évolution effective de ses affaires ou de son secteur d'activité diffèrent considérablement des prévisions explicites ou implicites contenues dans les énoncés prospectifs. Les résultats ou les faits réels peuvent différer considérablement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs.

Les résultats et le rendement réels de la Société pourraient différer considérablement de ceux qui sont annoncés dans ces énoncés prospectifs en raison de risques connus et inconnus, y compris ceux présentés ci-après : le maintien de la garantie du gouvernement canadien à l'égard de l'assurance prêt hypothécaire du secteur privé à des conditions satisfaisant la Société; les attentes de la Société à l'égard de ses produits, de ses charges et de son exploitation; les programmes de la Société en vue de mettre en œuvre sa stratégie et d'exploiter son entreprise; les attentes de la Société à l'égard de la rémunération des administrateurs et des dirigeants; les besoins en liquidités prévus de la Société et ses estimations à l'égard de ses dépenses d'investissement, de ses besoins en capitaux, de ses réserves et de ses besoins de financement supplémentaire; les programmes et échéanciers de la Société à l'égard de l'expansion de ses services et de ses produits; la capacité de la Société d'évaluer avec exactitude et de gérer les risques liés aux polices souscrites; la capacité de la Société de gérer avec exactitude les risques liés au marché, à l'intérêt et au crédit; la capacité de la Société de maintenir ses notations, laquelle capacité pourrait être touchée par les notations de son actionnaire principal, soit Genworth Financial, Inc.; les fluctuations des taux d'intérêt; une baisse du volume des montages de prêts hypothécaires à ratio prêt/valeur élevé; la nature cyclique du secteur de l'assurance prêt hypothécaire; les changements dans les lois et règlements du gouvernement régissant les assurances prêt hypothécaire; l'acceptation par les prêteurs de la Société de nouvelles technologies et produits; la capacité de la Société d'attirer des prêteurs et de tisser et de maintenir des liens avec les prêteurs; le positionnement concurrentiel et les attentes

de la Société à l'égard de la concurrence provenant d'autres assureurs hypothécaires au Canada; les tendances et défis attendus inhérents aux activités de la Société et aux marchés dans lesquels elle exerce ses activités; les changements survenant dans les économies mondiale ou canadienne; une baisse du capital réglementaire de la Société ou une hausse de ses besoins en capital réglementaires; la perte de membres de l'équipe de haute direction de la Société; les enquêtes et les poursuites juridiques, fiscales et réglementaires potentielles; une défaillance des systèmes informatiques de la Société ou les menaces potentielles à la cybersécurité; les conflits d'intérêts potentiels entre la Société et son actionnaire principal, Genworth Financial, Inc., la cession proposée, par Genworth Financial, Inc., de sa participation en titres de capitaux propres dans la Société à une société affiliée de Brookfield Business Partners L.P., y compris le moment de la clôture d'une telle transaction ou l'échec de la clôture de celle-ci, ainsi que la concrétisation ou non de la signature par Genworth Financial Inc. d'une convention de fusion avec des filiales de China Oceanwide Holdings Group Co., Ltd., dont il est question plus en détail plus loin à la rubrique « Transactions de l'actionnaire majoritaire ».

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société. Certains de ces facteurs, de même que d'autres facteurs, font l'objet d'une description plus détaillée dans la notice annuelle de la Société (la « **notice annuelle** ») datée du 22 mars 2019. Les investisseurs et les tiers sont priés d'examiner attentivement les facteurs de risque précités et les autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Un complément d'information sur ces facteurs de risque et les autres risques figure dans les documents publics que la Société dépose auprès des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des valeurs mobilières (y compris la notice annuelle de la Société) et qui peuvent être consultés sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** »), à l'adresse www.sedar.com. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion ne représentent les points de vue de la Société qu'en date des présentes. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les plans, les estimations, les projections, les convictions et les opinions actuels de la direction, et les hypothèses qui les sous-tendent peuvent changer. Ces énoncés prospectifs sont présentés pour aider les porteurs de titres de la Société à comprendre les points de vue actuels de la direction concernant ses résultats futurs et ils pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Bien qu'elle s'attende à ce que des événements et des faits ultérieurs puissent l'amener à modifier ses points de vue, la Société ne s'engage à mettre à jour ces énoncés prospectifs que dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières l'exigent.

Mesures financières non conformes aux IFRS

En complément de ses états financiers consolidés, qui sont établis selon les IFRS, la Société fait appel à certaines mesures non conformes aux IFRS pour analyser sa performance. Les principaux indicateurs de rendement de la Société et certaines autres informations contenus dans le présent rapport de gestion comprennent des mesures financières non conformes aux IFRS. Ces mesures financières non conformes aux IFRS, que la Société utilise pour analyser sa performance, sont notamment le bénéfice d'exploitation net (à l'exclusion des frais de remboursement anticipé de titres de créance, selon le cas), les produits des placements liés à l'exploitation, les produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement, le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base) et le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué).

Les autres mesures financières non conformes aux IFRS qui sont utilisées par la Société pour analyser sa performance et pour lesquelles il n'existe aucune mesure comparable selon les IFRS comprennent notamment l'assurance en vigueur, le solde impayé des prêts hypothécaires assurés, les nouvelles assurances souscrites, le rapport sinistres-primas, le pourcentage des frais généraux, le ratio combiné, le rendement des capitaux propres, le rendement des placements, le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (le « **TSAH** »), le ratio du test du capital minimal (le « **TCM** ») et le taux de défaillance lié au solde impayé des prêts hypothécaires assurés. La Société croit que ces mesures financières non conformes aux IFRS fournissent des renseignements supplémentaires intéressants sur sa performance et qu'elles peuvent être utiles aux investisseurs, puisqu'elles permettent une plus grande transparence des mesures clés utilisées par la direction lorsqu'elle prend des décisions tant sur le plan de l'exploitation que sur le plan financier. Les mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée et il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » présentée à la fin du présent rapport de gestion pour prendre connaissance des rapprochements du total des produits des placements avec les produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement, du bénéfice net avec le bénéfice d'exploitation net, du bénéfice par action ordinaire (de base) avec le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base) et du bénéfice par action ordinaire (dilué) avec le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué).

Les définitions des principales mesures financières non conformes aux IFRS ainsi que les raisons pour lesquelles ces mesures sont utiles aux investisseurs et à la direction de la Société sont présentées dans la section « Glossaire des mesures financières non conformes aux IFRS » figurant à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

Table des matières

Profil d'entreprise	6
Survol	7
Faits saillants financiers du troisième trimestre	7
Rendement par rapport aux priorités stratégiques	10
Faits nouveaux de nature commerciale et réglementaire	14
Conjoncture économique	18
Survol du troisième trimestre	20
Sommaire des résultats trimestriels	29
Situation financière	31
Instruments financiers	31
Situation de trésorerie	34
Instruments financiers dérivés	35
Dépenses d'investissement	36
Gestion du capital	36
Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire	36
Dette	37
Facilité de crédit	38
Notations de stabilité financière	38
Opérations sur le capital	39
Restrictions applicables aux dividendes et aux opérations sur le capital	39
Données sur les actions en circulation	39
Gestion du risque	40
Cadre de gestion du risque d'entreprise	40
Cadre de gouvernance	40
Principes de gestion du risque	41
Cadre de gestion de la propension à prendre des risques	42
Mécanismes de contrôle des risques	42
Catégories de risques	43
Contrôles de communication de l'information financière et informations à fournir sur les méthodes comptables	46
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	46
Changements de normes comptables et normes comptables futures	46
Estimations et jugements significatifs	49
Transactions avec des parties liées	50
Mesures financières non conformes aux IFRS	51
Glossaire des mesures financières non conformes aux IFRS	52
Autre glossaire	54

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principales informations financières	7
Tableau 2 : Résultats d'exploitation.....	20
Tableau 3 : Nouvelles assurances souscrites, primes souscrites et primes acquises	21
Tableau 4 : Pertes sur sinistres	23
Tableau 5 : Charges.....	24
Tableau 6 : Produits des placements	25
Tableau 7 : Bénéfice net	27
Tableau 8 : Faits saillants de l'état de la situation financière	28
Tableau 9 : Sommaire des résultats trimestriels.....	29
Tableau 10 : Actifs investis par catégories d'actifs pour le portefeuille	31
Tableau 11 : Actifs investis classés par notations de crédit pour le portefeuille	32
Tableau 12 : Sommaire des flux de trésorerie de la Société.....	34
Tableau 13 : Juste valeur et valeur notionnelle des dérivés, en fonction de la durée à courir jusqu'à leur échéance	35
Tableau 14 : Ratio du TSAH au 30 septembre 2019 et ratio du TCM au 31 décembre 2018.....	36
Tableau 15 : Détail de la dette à long terme de la Société	37
Tableau 16 : Variations du nombre d'actions ordinaires en circulation au 30 septembre 2019 et au 31 décembre 2018.....	39
Tableau 17 : Ratio prêt/valeur effectif estimé (en pourcentage) du solde impayé des prêts hypothécaires assurés ¹ en vigueur de la Société par activités.....	43
Tableau 18 : Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS aux mesures conformes aux IFRS comparables pour les périodes indiquées	51
Tableau 19 : Mesures non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure comparable selon les IFRS	52

Profil d'entreprise

Historique des activités

Genworth Canada est l'assureur de prêts hypothécaires résidentiels du secteur privé le plus important au Canada, et elle fournit de l'assurance prêt hypothécaire en cas de défaut au pays depuis 1995. La Société a établi une large plateforme de souscription et de distribution partout au pays, qui permet d'offrir des produits axés sur le client et des services de soutien à la grande majorité des prêteurs et des monteurs de prêts hypothécaires résidentiels au Canada. Aujourd'hui, Genworth Canada exerce des activités de souscription d'assurance prêt hypothécaire relatives à des propriétés résidentielles dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada et détient une part de marché lui conférant une position dominante parmi les sociétés d'assurance prêt hypothécaire du secteur privé. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »), société d'État, est le principal concurrent de la Société.

La Société offre à la fois des assurances prêt hypothécaire souscrites à l'unité et des assurances prêt hypothécaire de portefeuilles.

Les prêteurs sous réglementation fédérale sont tenus de souscrire une assurance prêt hypothécaire souscrite à l'unité sur les prêts hypothécaires résidentiels qu'ils accordent chaque fois que le ratio prêt/valeur dépasse 80 %. Les assurances prêt hypothécaire souscrites à l'unité offertes par la Société couvrent le risque de défaillance sur les prêts hypothécaires garantis par des propriétés résidentielles afin de prémunir les prêteurs contre toute perte sur sinistres. En offrant des assurances prêt hypothécaire souscrites à l'unité, la Société joue un rôle de premier plan en donnant l'accès à la propriété pour les ménages canadiens. Les acheteurs de maison n'ayant qu'une mise de fonds peu élevée peuvent, grâce aux avantages offerts par des sociétés d'assurance prêt hypothécaire comme Genworth Canada, profiter des mêmes bas taux d'intérêt que ceux offerts aux acheteurs de maison disposant d'une mise de fonds plus élevée.

La Société offre également aux prêteurs des assurances prêt hypothécaire de portefeuilles sur les prêts hypothécaires dont le ratio prêt/valeur est de 80 % ou moins. Les assurances prêt hypothécaire de portefeuilles sont avantageuses pour les prêteurs dans la mesure où elles facilitent la gestion des exigences en matière de capital et de financement tout en atténuant le risque. La Société conçoit l'assurance prêt hypothécaire de portefeuilles dans le prolongement de sa relation avec les clients actuels ayant souscrit une assurance prêt hypothécaire à l'unité. En conséquence, elle gère avec soin le volume d'assurances prêt hypothécaire de portefeuilles qu'elle consent en regard de son volume d'activités d'assurance prêt hypothécaire. Les taux de primes au chapitre des assurances prêt hypothécaire de portefeuilles sont habituellement inférieurs à ceux au chapitre des assurances prêt hypothécaire souscrites à l'unité en raison du profil de risque moindre associé aux prêts de portefeuilles.

Saisonnalité

Les activités d'assurance prêt hypothécaire souscrite à l'unité sont de nature saisonnière. Les primes souscrites varient chaque trimestre, alors que les primes acquises, les produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement, et les frais d'administration ont tendance à être relativement stables d'un trimestre à l'autre. Les variations des primes souscrites découlent de l'activité au titre du montage de prêts hypothécaires et des nouvelles assurances connexes souscrites à l'unité, qui culminent généralement au printemps et à l'été. Les pertes sur sinistres varient d'un trimestre à l'autre, en fonction surtout de la conjoncture économique, des fluctuations des niveaux d'emploi et des caractéristiques du portefeuille d'assurance en vigueur, comme la taille, l'ancienneté, le caractère saisonnier et la répartition géographique des cas de défaillance. D'ordinaire, les pertes sur sinistres augmentent à l'hiver, en raison essentiellement de l'augmentation des nouveaux cas de défaillance, et diminuent au printemps et à l'été.

Les nouvelles assurances prêt hypothécaire de portefeuilles souscrites de la Société varient d'une période à l'autre en fonction d'une série de facteurs tels que le nombre de prêts hypothécaires de portefeuilles que les prêteurs cherchent à assurer, la compétitivité de la méthode d'établissement des prix adoptée par la Société, les lignes directrices en matière de souscription d'assurances de portefeuilles et les pratiques de rehaussement du crédit à l'égard de ces assurances, de même que la tolérance au risque de la Société à l'égard de ces assurances prêt hypothécaire.

Distribution et marketing

La Société œuvre en collaboration avec les prêteurs, les courtiers en hypothèques et les agents immobiliers au Canada afin de faciliter l'accession à la propriété pour les acheteurs d'une première maison. Les souscripteurs d'assurances prêt hypothécaire sont des monteurs de prêts hypothécaires résidentiels tels que des banques, des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire, des coopératives d'épargne et de crédit et d'autres prêteurs. En général, ces prêteurs choisissent la société d'assurance prêt hypothécaire auprès de laquelle ils veulent souscrire une assurance prêt hypothécaire pour les prêts dont ils sont l'émetteur. Les cinq plus grandes banques à charte canadiennes sont depuis longtemps les principaux monteurs de prêts hypothécaires au Canada et accordent la majorité du financement hypothécaire résidentiel.

Survol

Faits saillants financiers du troisième trimestre

Tableau 1 : Principales informations financières

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2019	2018	2019	2018
Primes souscrites				
Assurances souscrites à l'unité	213	192	500	468
Assurances de portefeuilles	6	4	19	15
Total des primes souscrites	218 \$	196 \$	518 \$	483 \$
Primes acquises	171 \$	169 \$	508 \$	511 \$
Pertes sur sinistres	31	23	82	70
Charges	33	32	101	97
Total des pertes sur sinistres et des charges	64	55	183	166
Revenus de souscription, montant net	106	114	325	345
Produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement ¹	50	49	147	141
Produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt	7	6	23	14
(Pertes nettes) profits nets sur les placements, les dérivés et les opérations de change ²	(5)	10	(45)	19
Total des produits des placements	52	64	125	175
Charges d'intérêts	6	6	18	18
Frais de remboursement anticipé de titres de créance à long terme	—	—	3	—
Bénéfice avant impôt sur le résultat	152	173	429	502
Bénéfice net	111 \$	128 \$	318 \$	371 \$
Bénéfice d'exploitation net¹	115 \$	121 \$	354 \$	358 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation				
De base	85 998 556	89 516 972	86 853 210	90 026 289
Après dilution ³	85 998 704	90 007 035	86 866 645	90 533 114
Résultat par action ordinaire				
Bénéfice par action ordinaire (de base)	1,29 \$	1,43 \$	3,66 \$	4,13 \$
Bénéfice par action ordinaire (dilué) ³	1,29 \$	1,42 \$	3,66 \$	4,10 \$
Principales mesures financières non conformes aux IFRS¹				
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base)	1,34 \$	1,35 \$	4,07 \$	3,97 \$
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué) ³	1,34 \$	1,35 \$	4,07 \$	3,95 \$
Solde impayé des prêts hypothécaires assurés ⁴	203 200 \$	210 900 \$	203 200 \$	210 900 \$
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	6 070 \$	5 512 \$	14 283 \$	13 420 \$
Nouvelles assurances de portefeuilles souscrites	1 290 \$	812 \$	4 730 \$	3 057 \$
Rapport sinistres-primes	18 %	14 %	16 %	14 %
Pourcentage des frais généraux	20 %	19 %	20 %	19 %
Ratio combiné	38 %	32 %	36 %	33 %
Rendement des capitaux propres	11 %	12 %	12 %	12 %
Ratio du TSAH/ratio du TCM ⁵	172 %	171 %	172 %	171 %
Taux de défaillance lié au solde impayé des prêts hypothécaires assurés	0,20 %	0,18 %	0,20 %	0,18 %

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Ces mesures financières ne sont pas calculées selon les IFRS. Pour un complément d'information, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

² Tiennent compte des profits réalisés et latents et des pertes réalisées et latentes sur les dérivés et les opérations de change, abstraction faite des produits réalisés et des charges réalisées découlant du programme de couverture des taux d'intérêt.

³ La différence entre le nombre de base et après dilution d'actions ordinaires en circulation, le résultat de base et dilué par action ordinaire et le bénéfice d'exploitation de base et dilué par action ordinaire est attribuable à l'effet potentiellement dilutif de l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions.

⁴ Cette estimation est fondée sur les montants déclarés par les prêteurs à la Société, lesquels montants se rapportent à la vaste majorité du solde impayé des prêts hypothécaires assurés.

⁵ Estimation de la Société au 30 septembre 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le ratio du TCM a été remplacé par le ratio du TSAH. Le ratio cible du TSAH établi aux fins de la surveillance du BSIF et le ratio minimal du TSAH en vertu de la LPAHR pour 2019 demeurent à 150 %, et le ratio cible interne de la Société pour 2019 conformément au TSAH demeure inchangé à 157 %.

Principaux paramètres financiers du troisième trimestre de 2019

Pour le troisième trimestre de 2019, la Société a déclaré un bénéfice net de 111 millions de dollars et un bénéfice d'exploitation net de 115 millions de dollars, en comparaison de 128 millions de dollars et de 121 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

- Le total des primes souscrites s'est établi à 218 millions de dollars, en hausse de 22 millions de dollars, ou 11 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les primes liées aux assurances souscrites à l'unité se sont établies à 213 millions de dollars, une progression de 20 millions de dollars, ou 10 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent résultant essentiellement de l'élargissement du marché des montages de prêts hypothécaires faisant l'objet d'assurances souscrites à l'unité et de l'évolution toujours favorable de la part de marché. Les primes souscrites au chapitre des assurances de portefeuilles ont augmenté de 2 millions de dollars, ou 57 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent pour s'établir à 6 millions de dollars, en raison principalement de la hausse de la demande des prêteurs à l'égard de l'assurance de portefeuilles.
- Les primes acquises se sont établies à 171 millions de dollars, en hausse de 1 million de dollars, ou 1 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui reflète la progression des primes souscrites au cours des neuf premiers mois de 2019 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Les pertes sur sinistres se sont établies à 31 millions de dollars, soit une hausse de 8 millions de dollars, ou 34 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, d'abord et avant tout du fait d'une hausse des nouveaux cas de défaillance déclarés, déduction faite des remédiations, surtout en Alberta et de l'augmentation de la réserve moyenne par cas de défaillance découlant du taux de chômage et de la pression sur le marché de l'habitation en Alberta et dans la région des Prairies. Le rapport sinistres-primes s'est établi à 18 % pour le trimestre, en comparaison de 14 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Les charges se sont établies à 33 millions de dollars, en hausse de 2 millions de dollars, ou 5 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation de la rémunération des membres du personnel, y compris la rémunération fondée sur des actions. Le pourcentage des frais généraux s'est établi à 20 % pour le trimestre, contre 19 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est conforme à la fourchette d'exploitation attendue de la Société de 18 % à 20 %.
- Les produits des placements liés à l'exploitation se sont élevés à 57 millions de dollars, en hausse de 2 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt et de l'augmentation du montant moyen des actifs investis.
- Les pertes nettes sur les ventes de placements, les dérivés et les opérations de change, compte non tenu des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt, se sont établies à 5 millions de dollars au troisième trimestre de 2019, comparativement à des profits nets de 10 millions de dollars comptabilisés pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse des pertes nettes s'explique principalement par une légère progression de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt que la Société utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt, qui a découlé de la baisse relative des taux d'intérêt, de la diminution plus importante de la valeur de marché des actifs investis de la Société libellés en dollars américains attribuable à l'incidence des fluctuations des taux de change et de la faible diminution de la valeur de marché des garanties de taux plancher, en partie contrebalancées par les profits réalisés sur la vente de titres à revenu fixe.

Résultats financiers pour l'exercice à ce jour

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la Société a déclaré un bénéfice net de 318 millions de dollars et un bénéfice d'exploitation net de 354 millions de dollars, en comparaison de 371 millions de dollars et de 358 millions de dollars, respectivement, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

- Le total des primes souscrites s'est établi à 518 millions de dollars, en hausse de 35 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les primes liées aux assurances souscrites à l'unité se sont établies à 500 millions de dollars, une progression de 32 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent résultant surtout du faible élargissement du marché des montages de prêts hypothécaires faisant l'objet d'assurances souscrites à l'unité. Les primes souscrites au chapitre des assurances de portefeuilles ont augmenté de 4 millions de dollars, ou 26 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent pour s'établir à 19 millions de dollars, en raison principalement de la hausse de la demande des prêteurs à l'égard de l'assurance de portefeuilles, en partie contrebalancée par la diminution du taux de primes moyen en raison de l'amélioration de la qualité du portefeuille et par une plus grande proportion de prêts hypothécaires assurés ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 75 %.
- Les primes acquises se sont établies à 508 millions de dollars, en baisse de 3 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète le fléchissement du total des primes souscrites en 2017 et en 2018 par rapport aux exercices précédents.
- Les pertes sur sinistres se sont établies à 82 millions de dollars, soit une hausse de 12 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, d'abord et avant tout du fait de l'augmentation de la réserve moyenne par cas de défaillance découlant du taux de chômage et de la pression sur le marché de l'habitation en Alberta et dans la région des Prairies. Le rapport sinistres-primes s'est établi à 16 % pour la période, en comparaison de 14 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des pertes sur sinistres.
- Les charges se sont établies à 101 millions de dollars, en hausse de 4 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse de la rémunération des membres du personnel, y compris la rémunération fondée sur des actions, et d'une légère augmentation des charges d'exploitation. Le pourcentage des frais généraux s'est établi à 20 % pour la période, contre 19 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est conforme à la fourchette d'exploitation attendue de la Société de 18 % à 20 %.
- Les produits des placements liés à l'exploitation se sont élevés à 170 millions de dollars, en hausse de 14 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt et de l'augmentation modérée du montant moyen des actifs investis.
- Les pertes nettes sur les ventes de placements, les dérivés et les opérations de change, compte non tenu des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt, se sont établies à 45 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, comparativement à des profits nets de 19 millions de dollars comptabilisés pour la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse des pertes nettes s'explique principalement par un recul important de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt que la Société utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt, qui a découlé de la baisse des taux d'intérêt, et par la baisse de la valeur de marché des actifs investis de la Société libellés en dollars américains attribuable à l'incidence des fluctuations des taux de change, en partie contrebalancés par les profits réalisés sur la vente de titres à revenu fixe et par une augmentation de la valeur de marché des garanties de taux plancher.
- Au cours du deuxième trimestre de 2019, la Société a émis des titres de créance à long terme d'un montant en capital de 100 millions de dollars en procédant à la réouverture de l'émission de ses débentures de série 3 arrivant à échéance en avril 2024. Le produit de cette émission de titres de créance a été utilisé pour rembourser des débentures de série 1 de la Société d'un montant en capital de 100 millions de dollars arrivant à échéance en juin 2020. La Société a engagé des frais d'environ 3 millions de dollars liés au remboursement partiel anticipé des débentures de série 1 au deuxième trimestre de 2019.
- Le ratio de capital réglementaire ou ratio du TSAH, qui s'est établi à environ 172 %, soit 1 point de pourcentage de plus que le ratio du TCM au 31 décembre 2018, et était de 15 points de pourcentage de plus que le ratio du TSAH cible interne de 157 % et de 22 points de pourcentage de plus que le ratio du TSAH cible de 150 % prévu par le cadre de surveillance du BSIF.

Rendement par rapport aux priorités stratégiques

Afin de remplir sa mission consistant à être l'assureur de prêts hypothécaires privilégié au Canada, la Société s'emploie à accroître la valeur pour les actionnaires en collaborant avec ses prêteurs, les organismes de réglementation et les influenceurs du secteur dans le but de :

- conserver une excellente capacité à acquitter les indemnités et une robuste santé financière;
- aider les Canadiens à accéder et à maintenir l'accèsion à la propriété de façon responsable;
- encourager des collectivités fortes et durables partout au Canada;
- maintenir une gestion prudente du risque afin d'accroître la sécurité et la solidité du système de crédit hypothécaire.

La Société a pour objectif à long terme d'accroître la valeur pour les actionnaires en dégagant un rendement des capitaux propres supérieur au coût du capital et en assurant la croissance progressive du bénéfice net. Les priorités qui permettront à la Société de réaliser cet objectif à long terme sont présentées ci-dessous :

Paramètres liés à la planification pour 2019	Rendement depuis le début de l'exercice
Primes souscrites et primes acquises	
Relative stabilité ou hausse modérée des nouvelles assurances souscrites à l'unité et des primes liées aux assurances souscrites à l'unité	Hausse des nouvelles assurances souscrites à l'unité : 6 % Hausse des primes liées aux assurances souscrites à l'unité : 7 % Les nouvelles assurances souscrites à l'unité ont augmenté de 6 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement d'un faible élargissement du marché des montages de prêts hypothécaires faisant l'objet d'assurances souscrites à l'unité, élargissement attribuable à la stabilité du contexte macroéconomique et réglementaire et à la baisse des taux d'intérêt hypothécaires. Les primes liées aux assurances souscrites à l'unité ont augmenté de 7 % du fait de la hausse des nouvelles assurances souscrites à l'unité. Au deuxième trimestre de 2019, la Société a révisé ses attentes à l'égard des nouvelles assurances souscrites à l'unité et s'attend à ce qu'elles soient légèrement plus élevées pour l'exercice complet.
Hausse modérée des nouvelles assurances souscrites et des primes souscrites	Hausse des nouvelles assurances de portefeuilles souscrites : 55 % Hausse des primes souscrites au chapitre des assurances de portefeuilles : 26 % Les nouvelles assurances souscrites au chapitre des assurances de portefeuilles ont augmenté de 55 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison surtout d'une hausse de la demande des prêteurs. Les primes souscrites au chapitre des assurances de portefeuilles ont progressé de 26 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la hausse des nouvelles assurances souscrites, en partie contrebalancée par la diminution du taux de primes moyen, principalement en raison de l'amélioration de la qualité du portefeuille, et d'une plus grande proportion de prêts hypothécaires assurés ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 75 %, dont les taux de primes moyens sont moins élevés. Les prévisions de primes souscrites pour l'exercice complet devraient donc demeurer inchangées.

Paramètres liés à la planification pour 2019	Rendement depuis le début de l'exercice
Primes souscrites et primes acquises (suite)	
Légère augmentation des primes souscrites	Hausse du total des primes souscrites : 7 % Le total des primes souscrites a augmenté de 7 % par rapport à l'exercice précédent en raison essentiellement d'un faible élargissement du marché des montages de prêts hypothécaires faisant l'objet d'assurances souscrites à l'unité et d'une augmentation de la demande pour les assurances de portefeuilles. Les prévisions de la Société relativement au nombre total de primes souscrites pour l'exercice complet demeurent inchangées.
Stabilité ou baisse modeste des primes acquises	Baisse des primes acquises : 1 % La Société a comptabilisé 508 millions de dollars de primes acquises, soit 1 % de moins que le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Étant donné le modèle de prime initiale unique, la Société est généralement en mesure d'estimer de manière fiable la proportion des primes non acquises qui seront acquises en revenus en tant que primes acquises au cours des 12 à 18 mois suivants, tant qu'il n'y a pas de changements importants à la courbe de comptabilisation actuelle des primes de la Société. En plus des primes acquises de 508 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la Société prévoit réaliser entre 160 millions de dollars et 170 millions de dollars de primes acquises au cours des trois mois restants de 2019 à même la réserve pour primes non acquises de 2,1 milliards de dollars au 30 septembre 2019. Le total des primes acquises au cours des trois mois restants de 2019 comprendra aussi les primes acquises à partir des primes souscrites au cours de cette période.
Pertes sur sinistres	
Rapport sinistres-primes de 15 % à 25 %	Rapport sinistres-primes : 16 % Le rapport sinistres-primes de la Société s'est établi à 16 %, ce qui se situe à l'extrémité inférieure de la fourchette de 15 % à 25 % prévue pour 2019. Le rendement du rapport sinistres-primes reflète l'incidence favorable de la stabilité ou de la remontée des prix des propriétés et d'un taux de chômage stable ou faible dans la plupart des régions au Canada, particulièrement au Québec, en Ontario et dans la région du Pacifique.
Qualité du portefeuille et gestion du risque	
Maintien de l'excellente qualité du portefeuille d'assurance grâce à une politique de souscription prudente, à une gestion prévoyante du risque et à des activités de souscription rigoureuses	
• Cote de solvabilité moyenne pour les assurances souscrites à l'unité supérieure à 730 • Pourcentage de cote de solvabilité moyenne inférieure à 660 pour les assurances souscrites à l'unité de moins de 5 %	Cote de solvabilité moyenne pour les assurances souscrites à l'unité : 748 Pourcentage de cote de solvabilité moyenne inférieure à 660 pour les assurances souscrites à l'unité : 2 % La Société continue d'obtenir un portefeuille d'assurance de grande qualité en 2019, la cote de solvabilité moyenne s'établissant à 748 pour les assurances souscrites à l'unité, grâce principalement au maintien d'une discipline rigoureuse en matière de souscription et à l'incidence des règles d'admissibilité relatives aux prêts hypothécaires garantis par le gouvernement, y compris une simulation de crise des taux d'intérêt hypothécaires implantée au quatrième trimestre de 2016.

Paramètres liés à la planification pour 2019

Rendement depuis le début de l'exercice

Gestion du capital

Gestion prudente du capital afin de maintenir un certain équilibre entre solidité, efficience et souplesse en matière de capital

- Ratio de versement de dividendes sur actions ordinaires de 35 % à 45 %
- Ratio d'endettement d'au plus 15 %
- Liquidités et placements liquides de la société de portefeuille d'au moins 100 millions de dollars
- Ratio du TSAH modérément supérieur à 165 %
- Réaffectation de capital de 500 à 700 millions de dollars, en plus des dividendes trimestriels réguliers, avec une tendance vers la moitié inférieure de cette fourchette

Ratio de versement de dividendes sur actions ordinaires : **38 %**

Ratio d'endettement au 30 septembre 2019 : **10 %**

Liquidités de la société de portefeuille au 30 septembre 2019 : **trésorerie et équivalents de trésorerie de 226 millions de dollars**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent un montant de 125 millions de dollars consacré au financement d'un dividende spécial déclaré et cumulé en septembre et versé en octobre 2019.

Ratio du TSAH au 30 septembre 2019 : **estimé à 172 %**

Réaffectation de capital supérieur aux dividendes trimestriels réguliers en 2019 : **réaffectation d'un montant de 228 millions de dollars correspondant à des rachats d'actions de 68 millions de dollars et au versement de dividendes spéciaux de 159 millions¹ de dollars sur des actions ordinaires de la Société en 2019.**

La Société examine ses sources et son utilisation du capital chaque trimestre de manière à guider ses décisions en matière de réaffectation de capital. Les exigences de capital réglementaire liées à l'acclimatation du solde impayé des prêts hypothécaires assurés de la Société sont tributaires des variations du ratio prêt/valeur et de la combinaison de cotes de solvabilité du solde impayé des prêts hypothécaires, des comportements de remboursement, y compris les paiements réguliers et les paiements anticipés partiels, et le taux de résiliation de polices d'assurance par suite d'un remboursement complet, d'un refinancement ou de la vente du bien.

Au premier trimestre de 2019, la Société a réduit le niveau prévu de redéploiement du capital d'une fourchette de 500 à 700 millions de dollars à une fourchette de 400 à 550 millions de dollars pour l'exercice complet afin de tenir compte de la tendance à la baisse des taux de résiliation de polices d'assurance par rapport à ceux de 2017 et des exercices précédents et de la possibilité d'un agrandissement du marché des assurances souscrites à l'unité.

Étant donné l'agrandissement du marché des assurances souscrites à l'unité au cours des neuf premiers mois de 2019, la Société a revu à la baisse le niveau prévu de redéploiement du capital d'une fourchette de 400 à 550 millions de dollars à une fourchette de 400 à 450 millions de dollars pour 2019.

¹ Se composent de 34 millions de dollars en dividende spécial versé au deuxième trimestre de 2019 et de 125 millions de dollars en dividende spécial déclaré et cumulé en septembre et versé en octobre 2019.

Paramètres liés à la planification pour 2019

Rendement depuis le début de l'exercice

Gestion des placements

Optimisation du portefeuille de placements afin d'en maximiser le rendement et d'en préserver l'excellente qualité de manière à réduire au minimum la corrélation entre le risque et l'assurance en vigueur

- Les produits des placements liés à l'exploitation devraient être légèrement plus élevés, compte tenu de l'apport de 30 à 40 millions de dollars du programme de couverture de taux d'intérêt de la Société

La Société a maintenu un portefeuille de placements de grande qualité composé à 93 % de trésorerie et d'obligations et débetures de grande qualité, y compris des titres garantis par des prêts, et à 7 % d'actions privilégiées. Dans l'ensemble, le rendement des placements de la Société s'est établi à 3,2 % au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019.

Les produits des placements liés à l'exploitation se sont chiffrés à 170 millions de dollars, en hausse de 14 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt et d'une modeste augmentation du montant moyen des actifs investis. L'incidence des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt était de 23 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, comparativement à 14 millions de dollars au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.

En raison de la baisse des taux d'intérêt en 2019, la Société a réduit à une fourchette de 20 millions de dollars à 30 millions de dollars, au premier trimestre de 2019, ses attentes à l'égard de la contribution des produits liés à l'exploitation découlant de son programme de couverture des taux d'intérêt. Au troisième trimestre de 2019, elle a rétréci la fourchette prévue, la situant entre 25 millions de dollars et 30 millions de dollars.

Comparativement à l'exercice précédent, la Société s'attend à ce que les produits des placements liés à l'exploitation soient stables à légèrement plus élevés pour l'exercice complet.

Faits nouveaux de nature commerciale et réglementaire

Transactions de l'actionnaire majoritaire

Le 21 octobre 2016, Genworth Financial, Inc. (« **Genworth Financial** ») a conclu une convention et un plan de fusion (la « **convention de fusion** ») avec Asia Pacific Global Capital Co., Ltd. (la « **société mère** »), société à responsabilité limitée constituée dans la République populaire de Chine et filiale de China Oceanwide Holdings Group Co., Ltd., société à responsabilité limitée constituée dans la République populaire de Chine (collectivement avec ses filiales, « **China Oceanwide** »), ainsi qu'avec Asia Pacific Global Capital USA Corporation (la « **filiale visée par la fusion** »), société du Delaware et filiale indirecte entièrement détenue par Asia Pacific Insurance USA Holdings LLC (« **Asia Pacific Insurance** »), société à responsabilité limitée constituée dans l'État du Delaware et détenue par China Oceanwide. Aux termes de cette convention et sous réserve du respect des modalités qui y sont énoncées, la filiale visée par la fusion fusionnerait avec Genworth Financial et serait absorbée par cette dernière, qui deviendrait une filiale indirecte entièrement détenue par Asia Pacific Insurance (la « **transaction avec Oceanwide** »). La clôture de la transaction demeure assujettie à diverses conditions, notamment l'obtention d'approbations d'organismes de réglementation.

Le 1^{er} juillet 2019, Genworth Financial, la société mère et la filiale visée par la fusion ont annoncé qu'elles avaient obtenu l'accord de China Oceanwide pour solliciter des demandes d'intérêt en vue de céder éventuellement la participation de Genworth Financial dans la Société. Le 13 août 2019, Genworth Financial et Brookfield Business Partners L.P. (« **Brookfield Business Partners** ») ont annoncé la conclusion d'une entente d'achat de la participation majoritaire de Genworth Financial dans la Société par Brookfield Business Partners. Conformément à l'entente d'achat d'actions, Genworth Financial vendra toutes ses actions ordinaires de la Société dont elle est le propriétaire véritable à Brookfield Business Partners (la « **transaction avec Brookfield** »). China Oceanwide a approuvé la transaction avec Brookfield. La vente devrait se clôturer à la fin de 2019 et est assujettie aux conditions habituelles, notamment l'obtention des approbations en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de la *Loi sur la concurrence* (Canada).

Rien ne garantit la conclusion de la vente proposée par Genworth Financial de sa participation majoritaire dans la Société conformément à la transaction avec Brookfield ni la conclusion de cette vente de la manière et selon les modalités et conditions qu'elle a annoncées ni qu'elle le sera d'ici la fin de 2019, comme prévu.

Conformément aux modalités du contrat de services transitoires conclu en 2009 entre Genworth Canada et Genworth Financial, certains services continueront temporairement à être fournis entre elles pour assurer la transition après la conclusion de la transaction avec Brookfield. Les services fournis à Genworth Canada par Genworth Financial comprennent ce qui suit : la finance (y compris la trésorerie, les placements, les impôts et la comptabilité) et les services connexes; les ressources humaines, les avantages sociaux et les services connexes; les services de technologie de l'information, d'infrastructure et de soutien technique; les autres services indiqués. Le délai de prestation est fixé pour chaque service précis en fonction du besoin prévu, mais la transition de la prestation de la plupart des services devrait être terminée dans les douze à dix-huit mois suivant la date de clôture. Le contrat de services transitoires exige de chaque partie qu'elle exécute ses services de telle sorte que la nature et la qualité de ces services de même que la norme de diligence et les niveaux de service respectés dans leur exécution correspondent au moins à ceux des services exécutés au cours de la plus récente période de service. La Société a commencé à planifier une transition méthodique de ces services et s'attend à ce qu'il y ait des coûts ponctuels marginaux liés à la transition en 2020. Toutefois, le coût exact ne pourra être connu qu'une fois que le processus de transition de la Société sera plus avancé. En outre, la Société pourrait engager des frais d'exploitation légèrement plus élevés découlant du fait d'avoir une infrastructure canadienne de TI autonome. La Société estime toutefois qu'à moyen terme, son pourcentage des frais généraux devrait avoir tendance à revenir dans la fourchette de 18 % à 20 % puisque les efficiences réalisées grâce à la technologie devraient compenser les hausses des frais.

Budget 2019 – Investissement dans la classe moyenne

Le 19 mars 2019, le gouvernement du Canada a instauré, dans le budget fédéral de 2019, le programme « Incitatif à l'achat d'une première propriété » qui est entré en vigueur pour les demandes reçues à compter du 2 septembre 2019, les premières transactions devant être réalisées le 1^{er} novembre 2019 ou après cette date. En vertu du programme « Incitatif à l'achat d'une première propriété », les acheteurs d'une première propriété admissibles qui ont le montant minimal de mise de fonds pour un prêt hypothécaire assuré peuvent faire une demande de financement pour une partie de l'achat au moyen d'un prêt hypothécaire avec participation. Les prêts hypothécaires assurés par la Société sont admissibles au programme au même titre que les prêts hypothécaires assurés par la SCHL. Dans le cadre de l'« Incitatif à l'achat d'une première propriété », le gouvernement du Canada finance un prêt hypothécaire avec participation correspondant à 5 % de la valeur d'une habitation existante ou à 5 % ou 10 % de la valeur d'une habitation nouvellement construite. Les propriétaires pourront rembourser la totalité du prêt hypothécaire avec participation à tout moment sans encourir de pénalité pour remboursement anticipé. À défaut, ce montant devra être remboursé

au moment de la vente du bien immobilier ou à l'échéance de la période d'amortissement de 25 ans, selon la première de ces éventualités. Le montant du remboursement sera calculé en fonction de la juste valeur de marché du bien immobilier au moment du remboursement et comprendra la quote-part de l'appréciation ou de la dépréciation de sa valeur.

L'« Incitatif à l'achat d'une première propriété » est offert aux acheteurs d'une première habitation admissibles dont le revenu du ménage est de moins de 120 000 \$ par année, et lorsque le montant combiné du prêt hypothécaire assuré des acheteurs d'une première propriété et du montant de l'incitatif ne peut représenter plus de quatre fois le revenu du ménage annuel.

De plus, dans le cadre du budget fédéral de 2019, le gouvernement du Canada a annoncé une mise à jour du Régime d'accession à la propriété qui permettait aux acheteurs d'une première propriété de retirer jusqu'à 25 000 \$ de leur régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter ou faire construire une maison, sans avoir à payer d'impôt au moment du retrait des fonds. Le gouvernement du Canada a fait passer de 25 000 à 35 000 \$ la limite des retraits du Régime d'accession à la propriété; cette nouvelle limite s'applique aux retraits effectués après le 19 mars 2019.

Cadre de capital réglementaire

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Société est assujettie à la ligne directrice intitulée *Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire* (le « TSAH »). Cette nouvelle ligne directrice regroupe en un seul document les exigences du BSIF auxquelles doivent satisfaire les assureurs hypothécaires en matière de capital, lesquelles sont tirées du préavis du BSIF publié le 1^{er} janvier 2017, *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales*, et de certains chapitres de la version de 2018 du Test de capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales. Le ratio cible du TSAH établi aux fins de la surveillance du BSIF et le ratio minimal du TSAH en vertu de la LPAHR pour 2019 demeurent inchangés à 150 %, et le ratio cible interne de la Société pour 2019 conformément au TSAH demeure inchangé à 157 %.

Les principaux changements mis de l'avant dans la ligne directrice TSAH sont les suivants :

- L'exigence totale, qui est essentiellement fondée sur le ratio prêt/valeur, la cote de crédit, l'encours assuré et l'amortissement résiduel, a augmenté de 5 % par rapport au calcul antérieur.
- La ligne directrice TSAH exige l'utilisation de la cote de crédit au moment où le dossier a été constitué dans le calcul d'une exigence totale de base pour toute la durée de la couverture d'assurance prêt hypothécaire. Cette façon de faire a éliminé l'exigence qui consiste à utiliser la cote de crédit mise à jour de 2016 pour les portefeuilles de 2015 et les portefeuilles antérieurs dans le calcul antérieur de l'exigence totale.
- Un accord transitoire, qui a pris fin au deuxième trimestre de 2019, énonçait l'obligation de prendre en compte progressivement l'accroissement du capital requis pour le calcul du risque d'assurance sur l'encours des prêts hypothécaires assurés à compter du 31 décembre 2018. En 2019, l'incidence de l'élimination d'une mise à jour unique des notes de crédit pour les portefeuilles de 2015 et les portefeuilles antérieurs ont compensé amplement l'augmentation de 5 % de l'exigence totale s'appliquant aux polices en vigueur.

Pour les nouvelles assurances souscrites à l'unité en 2019 et par la suite, la Société estime que le rendement des capitaux propres attribuable à la stratégie de fixation des prix à long terme (« *long-run pricing* ») se maintiendra au moins à 13 % compte tenu de la hausse de 5 % de l'exigence totale entrant dans le calcul du risque d'assurance, en présumant le maintien des taux de primes actuels, une qualité de portefeuille similaire à celle des nouvelles assurances souscrites en 2018 et un rapport sinistres-primes à long terme (« *long-run loss ratio* ») de l'ordre de 20 % à 25 %. La Société réalise un examen annuel des prix, en conformité avec les exigences réglementaires, et elle s'attend à tenir compte de l'augmentation des exigences en matière de capital pour les nouvelles assurances souscrites à compter de 2019 dans le cadre de cet examen.

Dette à long terme

Au cours du deuxième trimestre de 2019, la Société a sollicité et obtenu les consentements nécessaires pour modifier le troisième supplément relatif à ses titres de créance daté du 1^{er} avril 2014 (le « **supplément à l'acte de fiducie** ») à l'acte de fiducie daté du 29 juin 2010 conclu entre la Société et BNY Trust Company of Canada, à titre de fiduciaire. Le supplément à l'acte de fiducie a été modifié le 13 mai 2019 (la « **modification** ») afin d'augmenter le capital global des débentures à 4,242 % échéant le 1^{er} avril 2024 (les « **débentures de série 3** ») pouvant être émises aux termes du supplément à l'acte de fiducie, le faisant passer de 160 millions de dollars à 300 millions de dollars, ce qui a accordé à la Société le droit, mais non l'obligation, d'offrir aux fins d'émission un capital maximal supplémentaire de 140 millions de dollars de débentures de série 3, lesquelles débentures de série 3 supplémentaires, si elles étaient émises, feraient partie de la même série que les débentures de série 3 existantes. La modification a nécessité le consentement des porteurs d'au moins la majorité du capital des débentures de série 3 en circulation à cette date. La modification n'a entraîné aucun changement au taux d'intérêt, au calendrier des paiements, à la date d'échéance ou à toute autre modalité des débentures de série 3 existantes.

À la suite de l'obtention des consentements nécessaires pour modifier l'acte de fiducie supplémentaire et de la ratification de la modification, la Société a conclu, le 22 mai 2019, un placement de débentures de série 3 d'un montant de capital de 100 millions de dollars (le « **placement de débentures** »), ce qui a porté le capital global des débentures de série 3 en circulation à 260 millions de dollars. Les débentures de série 3 ont été émises aux termes du placement de débentures moyennant une prime d'environ 3,38 % par rapport à la valeur nominale, plus les intérêts courus et impayés jusqu'à la date d'émission, et la Société a engagé des coûts approximatifs de 1 million de dollars liés au placement de débentures.

Le 26 juin 2019, la Société a utilisé le produit du placement de débentures pour rembourser une tranche de 100 millions de dollars du capital de ses débentures non garanties de premier rang de série 1 à 5,68 % en cours arrivant à échéance le 15 juin 2020 (les « **débentures de série 1** »). Conformément aux modalités de l'acte de fiducie, le prix de rachat de ces débentures de série 1 s'est établi à environ 103 millions de dollars, plus les intérêts courus et impayés jusqu'à la date du rachat.

Rachat d'actions

Le 1^{er} mai 2018, la Société a reçu l'autorisation de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») pour lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat de 2018** »). Aux termes de l'offre publique de rachat de 2018, la Société pourrait racheter aux fins d'annulation un maximum de 4 489 616 actions, ce qui représente environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation à ce moment. L'offre publique de rachat de 2018 a expiré le 6 mai 2019. La Société n'a racheté aucune action dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2018 en 2019.

Le 30 avril 2019, la Société a reçu l'autorisation de la TSX pour lancer une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat de 2019** ») après l'expiration de l'offre publique de rachat de 2018. Aux termes de l'offre publique de rachat de 2019, la Société peut racheter aux fins d'annulation un maximum de 4 379 933 actions, ce qui représente environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation au 26 avril 2019. Les rachats d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2019 pouvaient être effectués à compter du 7 mai 2019 et cesseront à la première des dates à survenir entre le 6 mai 2020 et la date à laquelle la Société aura racheté le nombre maximal d'actions permis par l'offre publique de rachat de 2019.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2019, la Société n'a pas acheté d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2019. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la Société a racheté, aux termes de l'offre publique de rachat de 2019, 1 650 951 actions aux fins d'annulation pour un prix d'achat total d'environ 68 millions de dollars. L'actionnaire majoritaire de la Société, Genworth Financial Inc., par l'intermédiaire de ses filiales, a participé proportionnellement à l'offre publique de rachat de 2019.

Dividendes

Le 28 août 2019, la Société a versé un dividende ordinaire trimestriel de 0,51 \$ par action ordinaire. Le 11 octobre 2019, la Société a versé un dividende spécial de 1,45 \$ par action ordinaire pour un montant global d'environ 125 millions de dollars aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 26 septembre 2019.

La Société a annoncé le versement d'un dividende ordinaire de 0,54 \$ par action ordinaire au quatrième trimestre de 2019. Il s'agit d'une hausse de 0,03 \$, ou 6 %, par action ordinaire par rapport au dividende du troisième trimestre.

Variation des incidences fiscales sur les attributions futures d'options d'achat d'actions

Le 17 juin 2019, le gouvernement du Canada a présenté un projet de loi visant à imposer un plafond annuel de 200 000 \$ par employé sur les actions qu'un employé peut acquérir en vertu d'options d'achat d'actions au cours d'une année, en fonction de la juste valeur de marché de l'action sous-jacente, tout en continuant à bénéficier d'un traitement préférentiel au titre de l'impôt sous la forme d'une déduction de 50 % de la différence entre la juste valeur de marché de l'action et le prix d'exercice. Les options d'achat d'actions accordées aux employés au 1^{er} janvier 2020 ou après cette date seront assujetties aux nouvelles règles. La période de consultation publique pendant laquelle les parties prenantes pourront faire des commentaires sur les répercussions administratives et les répercussions sur la conformité liées au projet de loi s'est terminée le 16 septembre 2019. Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de ces changements sur la structure de rémunération future de la Société.

Ligne directrice B-21

Le 1^{er} mars 2019, le BSIF a publié une version révisée de la ligne directrice B-21 intitulée *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (la « **ligne directrice B-21** »). Bien que le cadre de base de la ligne directrice B-21 n'ait pas changé et que les six principes fondamentaux d'une saine souscription de l'assurance hypothécaire résidentielle demeurent, les modifications apportées à la ligne directrice B-21 renforcent les attentes du BSIF selon lesquelles les assureurs hypothécaires sous réglementation fédérale doivent demeurer vigilants dans leurs pratiques de souscription de prêts hypothécaires. Outre les mises à jour apportées pour tenir compte des changements apportés à la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise publiée par le BSIF en septembre 2018, d'autres changements apportés à la ligne directrice B-21 visent à harmoniser celle-ci à la ligne directrice B-20, *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (la « **ligne directrice B-20** »), qui énonce les attentes du BSIF en ce qui touche les pratiques et procédures de souscription prudente de prêts hypothécaires résidentiels par les IFF en matière de vérification du revenu, d'évaluation des biens immobiliers, ainsi que de détection et de prévention de la fraude. Bien que les modifications apportées à la ligne directrice B-21 soient nouvelles pour les assureurs hypothécaires sous réglementation fédérale, on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante puisque les prêteurs sous réglementation fédérale sont déjà assujettis aux mêmes règles depuis le 1^{er} janvier 2018 en vertu de la ligne directrice B-20.

Préavis du BSIF sur les signalements liés à la technologie et à la cybersécurité

Le 24 janvier 2019, le BSIF a publié le préavis intitulé *Signalement des incidents liés à la technologie et à la cybersécurité*, qui s'applique à toutes les institutions financières fédérales (« **IFF** »). Ce préavis, qui est entré en vigueur le 31 mars 2019, introduit de nouvelles obligations de signalement des incidents liés à la technologie et à la cybersécurité aux termes desquelles les IFF sont tenues de signaler des incidents qui « pourraient avoir des conséquences importantes sur les activités habituelles d'une IFF, y compris sur les plans de la confidentialité, de l'intégrité ou de la disponibilité de ses systèmes ou de ses renseignements » et « pour lesquels l'IFF estime que le niveau de gravité est élevé ou critique ». La Société est d'avis que la mise en œuvre de ce préavis n'a pas eu d'incidence importante sur ses activités jusqu'à maintenant et que ses pratiques actuelles de gestion des incidents liés à la technologie et à la cybersécurité lui permettront d'être en conformité avec ces exigences.

Lutte contre le blanchiment d'argent

En novembre 2018, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a publié un rapport qui recommande que le gouvernement du Canada étende au secteur de l'immobilier, aux assureurs hypothécaires et aux entreprises d'enregistrement foncier et d'assurance de titres les exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Cette recommandation n'a pas encore été mise en œuvre ou finalisée. Par conséquent, la Société estime qu'il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de toute modification éventuelle.

Conjoncture économique

Les activités d'assurance prêt hypothécaire sont influencées par les conditions macroéconomiques. Plus particulièrement, le volume de primes souscrites est influencé, entre autres facteurs, par la croissance économique, les taux d'intérêt, le taux de chômage, le marché de l'habitation, le prix des habitations et les politiques gouvernementales. Les pertes sur sinistres varient essentiellement en fonction du taux de chômage, du prix des habitations et du marché de l'habitation.

Principaux facteurs macroéconomiques ayant une incidence sur le rendement des activités	
Pour le troisième trimestre de 2019 ou au 30 septembre 2019	Estimation pour l'exercice 2019 complet ou au 31 décembre 2019
Reventes résidentielles g.a. : 8,3 % ¹	Reventes résidentielles g.a. : 5,0 % ¹
Variation de l'indice composé du prix des habitations au Canada : 1 % ²	Variation de l'indice composé du prix des habitations au Canada : de -1 % à 3 % ²
Cours moyen du pétrole : 56 \$ US ³	Cours moyen du pétrole : de 50 \$ US à 65 \$ US ³
Rendement des obligations du Canada à 5 ans : Au 30 septembre 2019 : 1,40 % ⁴	Rendement des obligations du Canada à 5 ans : Au 31 décembre 2019 : de 1,40 % à 1,60 % ⁴
Rendement moyen pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 : 1,54 % ⁴	Rendement moyen pour l'exercice 2019 complet : de 1,40 % à 1,60 % ⁴
PIB estimatif : 1,3 % ⁵	PIB estimatif : 1,3 % ⁵
Taux de chômage moyen : 5,6 % ⁶	Taux de chômage moyen : de 5,6 % à 6,0 % ⁶

¹ Association canadienne de l'immeuble (« ACI »), moyenne en glissement annuel.

² Indice de prix de maison Teranet – Banque Nationale, moyenne en glissement annuel; estimation par la direction (exercice 2019 complet).

³ Energy Information Administration des États-Unis – pétrole brut léger WTI (\$ US/baril); estimation par la direction (exercice 2019 complet).

⁴ Bloomberg; estimation par la direction.

⁵ Rapport sur la politique monétaire de la Banque du Canada, juillet 2019; croissance projetée du PIB réel annuel moyen pour 2019.

⁶ Statistique Canada – Enquête sur la population active; estimation par la direction (exercice 2019 complet).

Contexte macroéconomique

La Banque du Canada estime la croissance économique, mesurée selon le produit intérieur brut (« PIB ») réel, à 1,3 % pour l'exercice 2019 complet, par rapport à un PIB de 1,8 % en 2018. La prévision de croissance plus faible reflète une croissance plus lente au début de 2019, essentiellement du fait de la diminution des dépenses gouvernementales, de la faiblesse du marché de l'habitation et de la baisse des investissements des entreprises et des exportations. La Banque du Canada s'attend à une reprise de la croissance, à compter du deuxième trimestre, soutenue par une intensification de l'activité immobilière, de saines tendances de consommation, des investissements réalisés par des entreprises autres que celles du secteur de l'énergie et la croissance des exportations stimulée par le renforcement de la demande mondiale.

Le taux du financement à un jour au Canada demeure inchangé à 1,75 % en 2019 après trois hausses de taux en 2018. L'affaiblissement des perspectives de croissance économique a rehaussé les anticipations d'une légère baisse de taux éventuelle par la Banque du Canada au cours des 12 prochains mois.

Le taux de chômage au Canada s'est établi en moyenne à 5,6 % au cours du troisième trimestre de 2019, ce qui est similaire à celui de 5,5 % observé au deuxième trimestre de 2019, du fait des excellents niveaux d'emploi.

Les prix moyens du brut léger WTI (« WTI ») et du brut Western Canadian Select (« WCS ») se sont respectivement établis à 56 \$ US (troisième trimestre de 2019) et à 44 \$ US (juillet et août 2019) le baril, et la Société s'attend à une fourchette respective de 50 \$ US à 65 \$ US et de 35 \$ US à 50 \$ US le baril en 2019. Bien que l'important écart entre le prix du WTI et celui du WCS ait rétréci en 2019, essentiellement du fait des réductions de production enregistrées en Alberta, la Société est d'avis que des contraintes continues au niveau des infrastructures pourraient exercer une pression sur le prix du WCS en 2019, contribuant aux perspectives économiques en Alberta.

Marché de l'habitation

L'Indice de prix de maison Teranet – Banque Nationale a augmenté d'environ 1 % au cours du troisième trimestre de 2019, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse est en grande partie attribuable aux augmentations enregistrées en Ontario et au Québec, malgré un léger affaiblissement en Alberta et dans la région métropolitaine de Vancouver.

Les ventes de maisons au Canada ont progressé d'environ 8 % au cours du troisième trimestre de 2019 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette progression s'explique surtout par la vigueur des ventes de maisons observée dans la plupart des régions du pays. Les ventes de maisons ont augmenté d'environ 4 % au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Selon l'ACI, les ventes de maisons au Canada devraient afficher une hausse de 5,0 % en 2019 par rapport à celles de 2018 en raison d'augmentations de 8,3 % en Ontario et de 9,7 % au Québec, en partie contrebalancées par une diminution de 5,4 % en Colombie-Britannique. La révision à la hausse des prévisions de l'ACI par rapport à celles de 1,2 % établies en juin s'explique principalement par l'incidence du recul des taux hypothécaires.

Survol du troisième trimestre

Tableau 2 : Résultats d'exploitation

	Trimestres clos les 30 septembre				Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2019	2018	Variation		2019	2018	Variation	
Primes souscrites	218 \$	196 \$	22 \$	11 %	518 \$	483 \$	35 \$	7 %
Primes acquises	171 \$	169 \$	1 \$	1 %	508 \$	511 \$	(3) \$	(1) %
Pertes sur sinistres et charges								
Pertes sur sinistres	31	23	8	34 %	82	70	12	18 %
Charges	33	32	2	5 %	101	97	4	4 %
Total des pertes sur sinistres et des charges	64	55	10	18 %	183	166	16	10 %
Revenus de souscription, montant net	106	114	(8)	(7) %	325	345	(20)	(6) %
Produits des placements								
Produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement ¹	50	49	1	3 %	147	141	6	4 %
Produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt	7	6	1	15 %	23	14	8	58 %
(Pertes nettes) profits nets sur les placements, les dérivés et les opérations de change ²	(5)	10	(15)	n. s.	(45)	19	(64)	n. s.
Total des produits des placements	52	64	(12)	(19) %	125	175	(50)	(29) %
Charges d'intérêts	6	6	–	–	18	18	–	–
Frais de remboursement anticipé de titres de créance à long terme	–	–	–	n. s.	3	–	3	n. s.
Bénéfice avant impôt sur le résultat	152	173	(20)	(12) %	429	502	(73)	(15) %
Charge d'impôt sur le résultat	41	45	(4)	(8) %	111	131	(20)	(15) %
Bénéfice net	111 \$	128 \$	(17) \$	(13) %	318 \$	371 \$	(53) \$	(14) %
Ajustement du bénéfice net, après impôt								
Frais de remboursement anticipé de titres de créance à long terme	–	–	–	–	2	–	2	–
Pertes nettes (profits nets) sur les placements, les dérivés et les opérations de change ²	4	(7)	11	n. s.	33	(14)	47	n. s.
Bénéfice d'exploitation net¹	115 \$	121 \$	(6) \$	(5) %	354 \$	358 \$	(4) \$	(1) %
Taux d'impôt effectif	26,9 %	25,9 %		1,0 pt	25,8 %	26,0 %		(0,2) pt
Principales mesures financières non conformes aux IFRS¹								
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	6 070 \$	5 512 \$	558 \$	10 %	14 283 \$	13 420 \$	863 \$	6 %
Nouvelles assurances de portefeuilles souscrites	1 290 \$	812 \$	477 \$	59 %	4 730 \$	3 057 \$	1 673 \$	55 %
Rapport sinistres-primés	18 %	14 %		5 pts	16 %	14 %		3 pts
Pourcentage des frais généraux	20 %	19 %		1 pt	20 %	19 %		1 pt
Ratio combiné	38 %	32 %		5 pts	36 %	33 %		3 pts
Rendement des capitaux propres	11 %	12 %		(1) pt	12 %	12 %		– pt
Rendement des placements	3,3 %	3,2 %		0,1 pt	3,2 %	3,2 %		0,1 pt

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes. « n. s. » signifie « non significatif ».

¹ Ces mesures financières ne sont pas calculées selon les IFRS. Pour un complément d'information, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

² Tiennent compte des profits et des pertes réalisés et latents sur les dérivés et les opérations de change, abstraction faite des produits et des charges réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt.

Tableau 3 : Nouvelles assurances souscrites, primes souscrites et primes acquises

	Trimestres clos les 30 septembre				Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2019	2018	Variation		2019	2018	Variation	
Nouvelles assurances souscrites								
Assurances souscrites à l'unité	6 070 \$	5 512 \$	558 \$	10 %	14 283 \$	13 420 \$	863 \$	6 %
Assurances de portefeuilles	1 290	812	477	59 %	4 730	3 057	1 673	55 %
Total	7 360 \$	6 325 \$	1 035 \$	16 %	19 013 \$	16 477 \$	2 536 \$	15 %
Primes souscrites								
Assurances souscrites à l'unité	213	192	20	10 %	500	468	32	7 %
Assurances de portefeuilles	6	4	2	57 %	19	15	4	26 %
Total	218 \$	196 \$	22 \$	11 %	518 \$	483 \$	35 \$	7 %
Taux de primes moyens <i>(en points de base)</i>								
Assurances souscrites à l'unité	350	349	1	—	350	349	1	—
Assurances de portefeuilles	45	45	—	—	40	49	(9)	(19) %
Total	297	310	(13)	(4) %	273	293	(20)	(7) %
Primes acquises	171 \$	169 \$	1 \$	1 %	508 \$	511 \$	(3) \$	(1) %

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Trimestre écoulé

Les nouvelles assurances souscrites à l'unité se sont établies à 6,1 milliards de dollars au troisième trimestre de 2019, en hausse de 0,6 milliard de dollars, ou 10 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse tient essentiellement à l'élargissement du marché des montages de prêts hypothécaires faisant l'objet d'assurances souscrites à l'unité, élargissement attribuable à la stabilité du contexte macroéconomique et réglementaire, à la baisse des taux d'intérêt hypothécaires et à l'évolution toujours favorable de la part de marché.

Les nouvelles assurances de portefeuilles souscrites se sont établies à 1,3 milliard de dollars au troisième trimestre de 2019, en hausse de 0,5 milliard de dollars, ou 59 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation de la demande des prêteurs à l'égard de l'assurance de portefeuilles au cours de la période.

Les primes liées aux assurances souscrites à l'unité se sont établies à 213 millions de dollars au troisième trimestre de 2019, en hausse de 20 millions de dollars, ou 10 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à une hausse du nombre de nouvelles assurances souscrites à l'unité. Le taux de primes moyen de 350 points de base au troisième trimestre de 2019 est demeuré relativement inchangé par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les primes souscrites au chapitre des assurances de portefeuilles se sont élevées à 6 millions de dollars au troisième trimestre de 2019, en hausse de 2 millions de dollars, ou 57 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement attribuable à une hausse des volumes de nouvelles assurances de portefeuilles souscrites. Le taux de primes moyen s'est établi à 45 points de base au troisième trimestre de 2019, ce qui est similaire à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les primes acquises se sont élevées à 171 millions de dollars au troisième trimestre de 2019, en hausse de 1 million de dollars, ou 1 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, reflétant la hausse des primes souscrites au cours des neuf premiers mois de 2019 par rapport à 2018.

Neuf premiers mois

Les nouvelles assurances souscrites à l'unité se sont établies à 14,3 milliards de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, en hausse de 0,9 milliard de dollars, ou 6 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse tient essentiellement au faible élargissement du marché des montages de prêts hypothécaires, élargissement attribuable à la stabilité du contexte macroéconomique et réglementaire et à la baisse des taux d'intérêt hypothécaires.

Les nouvelles assurances de portefeuilles souscrites se sont établies à 4,7 milliards de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, en hausse de 1,7 milliard de dollars, ou 55 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation de la demande des prêteurs à l'égard de l'assurance de portefeuilles au cours de la période.

Les primes liées aux assurances souscrites à l'unité se sont établies à 500 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, en hausse de 32 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement attribuable à une hausse des volumes de nouvelles assurances de portefeuilles souscrites. Le taux de primes moyen de 350 points de base pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 est demeuré relativement inchangé par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les primes souscrites au chapitre des assurances de portefeuilles se sont élevées à 19 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, en hausse de 4 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement attribuable à une hausse des volumes de nouvelles assurances de portefeuilles souscrites, partiellement contrebalancée par une baisse du taux de primes moyen de 9 points de base, du fait de l'amélioration de la qualité du portefeuille et de la plus forte proportion de prêts hypothécaires assurés ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 75 %, dont les taux de primes moyens sont moins élevés.

Les primes acquises se sont élevées à 508 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, en baisse de 3 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant la baisse relative du total des primes souscrites en 2017 et en 2018 par rapport aux exercices précédents.

Tableau 4 : Pertes sur sinistres

	Trimestres clos les 30 septembre				Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	2019	2018	Variation		2019	2018	Variation	
Nouveaux cas de défaillance déclarés	950	913	37	4 %	2 797	2 885	(88)	(3) %
Remédiations	577	585	(8)	(1) %	1 738	1 832	(94)	(5) %
Nouveaux cas de défaillance déclarés, déduction faite des remédiations	373	328	45	14 %	1 059	1 053	6	1 %
Réserve moyenne par cas de défaillance <i>(en milliers de dollars)</i>	78 \$	68 \$	10 \$	15 %	78 \$	68 \$	10 \$	15 %
Pertes sur sinistres <i>(en millions de dollars)</i>	31 \$	23 \$	8 \$	34 %	82 \$	70 \$	12 \$	18 %
Rapport sinistres-primés	18 %	14 %	5 pts		16 %	14 %	3 pts	

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Trimestre écoulé

Les pertes sur sinistres se sont établies à 31 millions de dollars au troisième trimestre de 2019, en hausse de 8 millions de dollars, ou 34 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation découle essentiellement de l'augmentation des nouveaux cas de défaillance déclarés, déduction faite des remédiations, surtout en Alberta, et de l'augmentation de la réserve moyenne par cas de défaillance découlant du taux de chômage et de la pression sur le marché de l'habitation en Alberta et dans la région des Prairies, ainsi que de l'évolution favorable moins importante de la réserve pour pertes. Au troisième trimestre de 2019, les pertes sur sinistres comprenaient une évolution favorable de la réserve pour pertes de 3 millions de dollars par rapport à la réserve pour pertes inscrite le 30 juin 2019, comparativement à une évolution favorable de 5 millions de dollars au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Le nombre de nouveaux cas de défaillance déclarés, déduction faite des remédiations, a augmenté de 45 cas par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent pour s'établir à 373, en raison surtout de hausses enregistrées en Alberta (42), dans la région de l'Atlantique (22), dans la région des Prairies (6) et dans la région du Pacifique (4), qui ont été partiellement contrebalancées par des diminutions en Ontario (22) et au Québec (7). La réserve moyenne par cas de défaillance a augmenté d'environ 10 000 \$, en raison surtout d'un changement dans la composition des cas de défaillance à l'échelle régionale attribuable à une augmentation du nombre de prêts en souffrance dans les provinces de l'Alberta, lesquelles affichent une réserve moyenne plus élevée que les autres régions, et du taux de chômage et de la pression sur le marché de l'habitation en Alberta et dans la région des Prairies.

Le rapport sinistres-primés s'est donc établi à 18 % pour le troisième trimestre de 2019, en hausse de cinq points de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement du fait de la hausse des pertes sur sinistres.

Neuf premiers mois

Les pertes sur sinistres se sont établies à 82 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, en hausse de 12 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse découle essentiellement de l'accroissement de la réserve moyenne par cas de défaillance découlant du taux de chômage et de la pression sur le marché de l'habitation en Alberta et dans la région des Prairies, ainsi que de la légère augmentation des nouveaux cas de défaillance déclarés, déduction faite des remédiations, contrebalancés en partie par l'évolution favorable de la réserve pour pertes. Les pertes sur sinistres de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 rendent compte d'une évolution favorable de la réserve pour pertes de 14 millions de dollars par rapport à la réserve pour pertes au 31 décembre 2018, comparativement à une évolution favorable de la réserve pour pertes de 9 millions de dollars qui avait été enregistrée à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le nombre de nouveaux cas de défaillance déclarés, déduction faite des remédiations, a augmenté de 6 cas par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent pour s'établir à 1 059, en raison surtout de hausses enregistrées en Alberta (142) et dans la région du Pacifique (19), qui ont été partiellement contrebalancées par des diminutions au Québec (97), en Ontario (52), dans la région des Prairies (4) et dans la région de l'Atlantique (2). La réserve moyenne par cas de défaillance a augmenté d'environ 10 000 \$, en raison surtout d'un changement dans la composition des cas de défaillance à l'échelle régionale attribuable à une augmentation du nombre de prêts en souffrance dans la province de l'Alberta, laquelle affiche une réserve moyenne plus élevée que les autres régions, et du taux de chômage et de la pression sur le marché de l'habitation en Alberta et dans la région des Prairies.

Le rapport sinistres-primas s'est donc établi à 16 % pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, en hausse de trois points de pourcentage par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait essentiellement de la hausse des pertes sur sinistres.

Tableau 5 : Charges

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	Trimestres clos les 30 septembre				Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	2019	2018	Variation		2019	2018	Variation	
Charges								
Taxes sur les primes et frais de souscription	15 \$	14 \$	1 \$	7 %	38 \$	38 \$	1 \$	2 %
Rémunération des membres du personnel	13	11	2	17 %	36	34	2	7 %
Autres	8	8	—	—	26	24	2	7 %
Charges avant la variation nette des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés	36	33	3	8 %	101	96	5	5 %
Report de coûts d'acquisition de polices d'assurance	(19)	(18)	(1)	(7) %	(50)	(50)	(1)	(1) %
Amortissement des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés	17	17	—	—	51	51	—	—
Total	33 \$	32 \$	2 \$	5 %	101 \$	97 \$	4 \$	4 %
Pourcentage des frais généraux	20 %	19 %		1 pt	20 %	19 %		1 pt

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Trimestre écoulé

Le total des charges a augmenté de 2 millions de dollars pour s'établir à 33 millions de dollars et le pourcentage des frais généraux s'est fixé à 20 % au troisième trimestre de 2019, en hausse de un point de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les charges, avant la variation nette des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés, se sont chiffrées à 36 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2019, en hausse de 3 millions de dollars, ou 8 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation de 1 million de dollars des taxes sur les primes et frais de souscription, qui s'explique par la hausse du volume de primes souscrites, et à une augmentation de 2 millions de dollars de la rémunération des membres du personnel, qui s'explique surtout par une hausse de la rémunération fondée sur des actions, déduction faite du programme de couverture connexe, au troisième trimestre de 2019, découlant d'une hausse importante du cours des actions de la Société au cours du trimestre. Le montant au titre du report de coûts d'acquisition de polices d'assurance a progressé d'environ 1 million de dollars et l'amortissement des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés est demeuré inchangé par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Neuf premiers mois

Le total des charges a augmenté de 4 millions de dollars pour s'établir à 101 millions de dollars et le pourcentage des frais généraux s'est fixé à 20 % à la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, en hausse de un point de pourcentage par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les charges, avant la variation nette des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés, se sont chiffrées à 101 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, en hausse de 5 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation de 1 million de dollars des taxes sur les primes et frais de souscription, qui s'explique par la hausse du volume de primes souscrites, à une augmentation de 2 millions de dollars de la rémunération des membres du personnel, qui s'explique surtout par une hausse de la rémunération fondée sur des actions, déduction faite du programme de couverture connexe, en 2019, et à un accroissement de 2 millions de dollars des autres charges d'exploitation. Le montant au titre du report de coûts d'acquisition de polices d'assurance a progressé d'environ 1 million de dollars et l'amortissement des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés est demeuré inchangé par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent.

Tableau 6 : Produits des placements

	Trimestres clos les 30 septembre				Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2019	2018	Variation		2019	2018	Variation	
Produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement ¹	50 \$	49 \$	1 \$	3 %	147 \$	141 \$	6 \$	4 %
Produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt	7	6	1	15 %	23	14	8	58 %
Produits des placements liés à l'exploitation ¹	57	54	2	4 %	170	155	14	9 %
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la vente de placements	5	—	5	n. s.	17	(1)	18	n. s.
(Pertes nettes) profits nets sur les dérivés et les opérations de change ²	(10)	10	(19)	n. s.	(63)	20	(83)	n. s.
Total des produits des placements	52 \$	64 \$	(12) \$	(19) %	125 \$	175 \$	(50) \$	(29) %
Actifs investis, montant moyen de la période	6 587 \$	6 409 \$	178 \$	3 %	6 536 \$	6 438 \$	98 \$	2 %
Rendement moyen des placements au cours de la période	3,3 %	3,2 %		0,1 pt	3,2 %	3,2 %		0,1 pt

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes. « n. s. » signifie « non significatif ».

¹ Cette mesure financière n'est pas calculée selon les IFRS. Pour un complément d'information, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

² Tiennent compte des profits réalisés et latents et des pertes réalisées et latentes sur les dérivés et les opérations de change, abstraction faite des produits réalisés et des charges réalisées découlant du programme de couverture des taux d'intérêt.

Trimestre écoulé

Au troisième trimestre de 2019, les produits des placements liés à l'exploitation ont progressé de 2 millions de dollars pour s'établir à 57 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait surtout de la hausse des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt et du montant moyen des actifs investis. Au cours de la période, le montant moyen des actifs investis a augmenté de 178 millions de dollars, ou 3 %, sous l'effet principalement des primes souscrites en 2018 et en 2019. Les produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt se sont élevés à 7 millions de dollars, ce qui correspond essentiellement à la différence entre le taux CDOR moyen de 197 points de base et le taux fixe payé moyen de 117 points de base.

Le rendement des placements s'est établi à 3,3 % pour le troisième trimestre de 2019, soit essentiellement le même pourcentage que pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

La Société a comptabilisé un profit réalisé net de 5 millions de dollars sur la vente de placements au troisième trimestre de 2019, ce qui s'explique principalement par la vente de titres à revenu fixe.

Les pertes nettes sur les dérivés et les opérations de change, abstraction faite des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt, se sont chiffrées à 10 millions de dollars au troisième trimestre de 2019, en raison principalement de la diminution de 8 millions de dollars de la valeur de marché des actifs investis de la Société libellés en dollars américains découlant de la baisse de la valeur de marché des dérivés de change, déduction faite de la dépréciation du dollar canadien, et de la diminution de 3 millions de dollars de la valeur de marché des garanties de taux plancher, contrebalancée en partie par une augmentation de 1 million de dollars de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt que la Société utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Les profits nets sur les dérivés et les opérations de change de 10 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent s'expliquent essentiellement par une hausse de 15 millions de dollars de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt de la Société, contrebalancée en partie par une baisse de 2 millions de dollars de la valeur de marché des actifs investis de la Société libellés en dollars américains attribuable à l'incidence de l'appréciation du dollar canadien et par une diminution de 3 millions de dollars de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt.

Neuf premiers mois

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, les produits des placements liés à l'exploitation ont progressé de 14 millions de dollars pour s'établir à 170 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait surtout de la hausse des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt et d'une hausse modérée du montant moyen des actifs investis. Le montant moyen des actifs investis a augmenté de 98 millions de dollars au cours de la période sous l'effet des primes souscrites en 2018 et en 2019 et de la diminution relative des pertes sur sinistres. Les produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt se sont élevés à 23 millions de dollars, ce qui correspond à la différence entre le taux CDOR moyen de 204 points de base et le taux fixe payé moyen de 117 points de base.

Le rendement des placements s'est établi à 3,2 %, soit essentiellement le même pourcentage que pour la période correspondante de l'exercice précédent.

La Société a comptabilisé un profit réalisé net de 17 millions de dollars sur la vente de placements au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, en comparaison d'une perte nette réalisée de 1 million de dollars enregistrée pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la vente de titres à revenu fixe.

Les pertes nettes sur les dérivés et les opérations de change, abstraction faite des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt, se sont chiffrées à 63 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, ce qui s'explique principalement par un recul de 55 millions de dollars de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt que la Société utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt en raison de la baisse des taux d'intérêt et par une diminution de 18 millions de dollars de la valeur de marché des actifs investis de la Société libellés en dollars américains attribuable à l'incidence de l'appréciation du dollar canadien, déduction faite de la progression de la valeur de marché des dérivés de change, facteurs contrebalancés en partie par une augmentation de 10 millions de dollars de la valeur de marché des garanties de taux plancher. Les profits nets sur les dérivés et les opérations de change s'étaient chiffrés à 20 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse de 18 millions de dollars de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt de la Société et d'une augmentation de 4 millions de dollars de la valeur de marché des actifs investis de la Société libellés en dollars américains découlant de l'incidence de l'affaiblissement du dollar canadien, contrebalancées en partie par un recul de 3 millions de dollars de la valeur de marché des garanties de taux plancher.

Tableau 7 : Bénéfice net

	Trimestres clos les 30 septembre				Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2019	2018	Variation		2019	2018	Variation	
Bénéfice avant impôt sur le résultat	152 \$	173 \$	(20) \$	(12) %	429 \$	502 \$	(73) \$	(15) %
Charge d'impôt sur le résultat	41	45	(4)	(8) %	111	131	(20)	(15) %
Bénéfice net	111 \$	128 \$	(17) \$	(13) %	318 \$	371 \$	(53) \$	(14) %
Taux d'impôt effectif	26,9 %	25,9 %		1,0 pt	25,8 %	26,0 %		(0,2) pt

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Trimestre écoulé

Le bénéfice avant impôt sur le résultat a diminué de 20 millions de dollars, ou 12 %, pour atteindre 152 millions de dollars alors que le bénéfice net a diminué de 17 millions de dollars, ou 13 %, pour s'établir à 111 millions de dollars au troisième trimestre de 2019 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la diminution des produits des placements découlant des pertes nettes sur les dérivés et les opérations de change, de la hausse des pertes sur sinistres et des charges plus élevées, compensées en partie par la hausse des primes acquises. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,9 % au troisième trimestre de 2019, soit une augmentation d'environ 100 points de base par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement du fait de charges non déductibles plus élevées pour la période.

Neuf premiers mois

Le bénéfice avant impôt sur le résultat a diminué de 73 millions de dollars, ou 15 %, pour atteindre 429 millions de dollars alors que le bénéfice net a diminué de 53 millions de dollars, ou 14 %, pour s'établir à 318 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la diminution des produits des placements découlant des pertes nettes sur les dérivés et les opérations de change, de la hausse des pertes sur sinistres et des charges plus élevées, de la diminution des primes acquises ainsi que des frais de remboursement anticipé de titres de créance à long terme. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,8 % pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, soit une diminution d'environ 20 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de la diminution des taux d'imposition des sociétés de l'Alberta, contrebalancée en partie par des charges non déductibles plus élevées au cours de la période.

Tableau 8 : Faits saillants de l'état de la situation financière

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	Au 30 septembre 2019	Au 31 décembre 2018	Variation	
Total des placements ¹	6 672 \$	6 400 \$	272 \$	4 %
Autres actifs	293	323	(30)	(9) %
Instruments financiers dérivés	67	110	(43)	(39) %
Sommes à recouvrer par voie de subrogation	56	56	—	—
Total des actifs	7 089	6 889	200	3 %
Réserve pour primes non acquises	2 099	2 089	11	1 %
Réserve pour pertes	137	124	13	10 %
Dette à long terme	436	434	2	1 %
Instruments financiers dérivés	60	92	(33)	(35) %
Autres passifs ¹	334	160	174	n. s.
Total des passifs	3 065	2 899	167	6 %
Capitaux propres excluant le cumul des autres éléments du résultat global (« CAÉRG »)	3 992	4 027	(35)	(1) %
CAÉRG	32	(36)	68	n. s.
Capitaux propres	4 023	3 990	33	1 %
Total des passifs et des capitaux propres	7 089 \$	6 889 \$	200 \$	3 %
Valeur comptable par action ordinaire				
Nombre d'actions ordinaires en circulation (de base)	86 092 779	87 591 163	(1 498 384)	(2) %
Valeur comptable par action ordinaire incluant le CAÉRG (de base)	46,73 \$	45,56 \$	1,17 \$	3 %
Valeur comptable par action ordinaire excluant le CAÉRG (de base)	46,36 \$	45,97 \$	0,39 \$	1 %
Nombre d'actions ordinaires en circulation (après dilution) ²	86 755 308	88 261 921	(1 506 613)	(2) %
Valeur comptable par action ordinaire incluant le CAÉRG (après dilution) ²	46,37 \$	45,21 \$	1,16 \$	3 %
Valeur comptable par action ordinaire excluant le CAÉRG (après dilution) ²	46,01 \$	45,62 \$	0,39 \$	1 %
Dividendes par action ordinaire versés ou déclarés au cours de l'exercice³	3,38 \$	1,92 \$		

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes. « n. s. » signifie « non significatif ».

¹ Comprennent un montant de 125 millions de dollars consacré au financement du dividende spécial déclaré et cumulé en septembre et versé en octobre 2019.

² La différence entre le nombre de base et après dilution d'actions ordinaires en circulation, la valeur comptable par action ordinaire incluant le CAÉRG et la valeur comptable par action ordinaire excluant le CAÉRG est attribuable à l'effet potentiellement dilutif de l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions.

³ Les dividendes par action ordinaire versés ou déclarés comprennent le versement d'un dividende trimestriel sur les actions ordinaires en 2019, un dividende spécial de 0,40 \$ par action ordinaire versé au deuxième trimestre de 2019 et un dividende spécial de 1,45 \$ par action ordinaire déclaré et cumulé en septembre et versé en octobre 2019, ainsi que des versements de dividendes trimestriels sur les actions ordinaires total pour l'exercice 2018 en entier.

Sommaire des résultats trimestriels

Tableau 9 : Sommaire des résultats trimestriels

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2019	T2 2019	T1 2019	T4 2018	T3 2018	T2 2018	T1 2018	T4 2017
Primes souscrites	218 \$	195 \$	105 \$	156 \$	196 \$	172 \$	115 \$	164 \$
Primes acquises	171	169	169	169	169	171	171	171
Pertes sur sinistres	31	26	25	30	23	25	22	15
Charges	33	34	33	32	32	33	32	34
Revenus de souscription, montant net	106	109	110	106	114	114	117	121
Produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement ¹	50	49	48	50	49	46	47	48
Produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt	7	7	9	7	6	5	4	2
(Pertes nettes) profits nets sur les placements, les dérivés et les opérations de change ²	(5)	(10)	(30)	(46)	10	(2)	11	15
Total des produits des placements	52	46	27	11	64	49	62	64
Charges d'intérêts	6	6	6	6	6	6	6	6
Frais de remboursement anticipé de titres de créance à long terme	—	3	—	—	—	—	—	—
Bénéfice net	111 \$	110 \$	97 \$	80 \$	128 \$	116 \$	128 \$	132 \$
Ajustement du bénéfice net, après impôt :								
Frais de remboursement anticipé de titres de créance à long terme	—	2	—	—	—	—	—	—
Pertes nettes (profits nets) sur les placements, les dérivés et les opérations de change ²	4	8	22	37	(7)	1	(8)	(11)
Bénéfice d'exploitation net¹	115 \$	120 \$	119 \$	117 \$	121 \$	117 \$	119 \$	121 \$
Résultat par action ordinaire								
Résultat par action ordinaire (de base)	1,29 \$	1,26 \$	1,11 \$	0,90 \$	1,43 \$	1,29 \$	1,41 \$	1,45 \$
Résultat par action ordinaire (dilué) ³	1,29 \$	1,26 \$	1,10 \$	0,88 \$	1,42 \$	1,29 \$	1,38 \$	1,45 \$
Principales mesures financières non conformes aux IFRS¹								
Rapport sinistres-primés	18 %	15 %	15 %	18 %	14 %	14 %	13 %	9 %
Pourcentage des frais généraux	20 %	20 %	20 %	19 %	19 %	19 %	19 %	20 %
Ratio combiné	38 %	35 %	35 %	37 %	32 %	33 %	32 %	29 %
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base)	1,34 \$	1,38 \$	1,36 \$	1,32 \$	1,35 \$	1,31 \$	1,31 \$	1,33 \$
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué) ³	1,34 \$	1,38 \$	1,35 \$	1,32 \$	1,35 \$	1,31 \$	1,31 \$	1,33 \$
Rendement des capitaux propres	11 %	12 %	12 %	12 %	12 %	12 %	12 %	13 %

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Ces mesures financières ne sont pas calculées selon les IFRS. Pour un complément d'information, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

² Tiennent compte des profits et des pertes réalisés et latents sur les dérivés et les opérations de change, abstraction faite des produits réalisés et des charges réalisées découlant du programme de couverture des taux d'intérêt.

³ La différence entre le résultat de base et dilué par action ordinaire et le bénéfice d'exploitation de base et dilué par action ordinaire est attribuable à l'effet potentiellement dilutif de l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions.

Le tableau ci-dessus présente un sommaire des principales mesures financières pour les huit derniers trimestres. Il illustre la rentabilité, le rendement des capitaux propres, le rapport sinistres-primés, le pourcentage des frais généraux et le ratio combiné de la Société. Les activités d'assurance prêt hypothécaire souscrite à l'unité sont de nature saisonnière. Les primes souscrites varient chaque trimestre, alors que les primes acquises, les produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement, et les frais d'administration ont tendance à être relativement stables d'un trimestre à l'autre. Les variations des primes souscrites découlent de l'activité au titre du montage de prêts hypothécaires et des nouvelles assurances souscrites connexes, qui culminent généralement au printemps et à l'été, ainsi que des variations de la part de marché et des taux de primes. Le volume et la composition des assurances prêt hypothécaire de portefeuilles varient d'un trimestre à l'autre selon la demande des prêteurs. Les pertes sur sinistres varient d'un trimestre à l'autre, en fonction surtout de la conjoncture économique et des caractéristiques du portefeuille d'assurance en vigueur, comme la taille des prêts, l'ancienneté, le caractère saisonnier et la répartition géographique des cas de défaillance. D'ordinaire, les pertes sur sinistres augmentent à l'hiver, en raison essentiellement de l'augmentation des nouveaux cas de défaillance, et diminuent au printemps et à l'été.

Au quatrième trimestre de 2017, les pertes sur sinistres ont diminué considérablement en raison de la baisse du nombre de nouveaux cas de défaillance déclarés, déduction faite des remédiations, de la baisse de la réserve moyenne par cas de défaillance et d'une évolution favorable par rapport à la réserve pour pertes de la période de présentation de l'information financière précédente. Les résultats financiers de la Société pour le troisième trimestre de 2019 traduisent des primes acquises stables, des pertes plus élevées étant donné la normalisation au Québec et dans la région de l'Atlantique, dont les pertes étaient faibles au trimestre précédent, et une hausse de la réserve moyenne par cas de défaillance attribuable au taux de chômage et à la pression sur le marché de l'habitation en Alberta et dans la région des Prairies, ainsi qu'une progression saisonnière de la réserve pour pertes subies, mais non déclarées, un pourcentage des frais généraux relativement stable, ainsi que des produits des placements en constante amélioration. Les produits des placements ont affiché un recul au cours des quatre plus récents trimestres, ce qui s'explique principalement par l'incidence de la baisse des taux d'intérêt sur les swaps de taux d'intérêt de la Société.

Situation financière

Instruments financiers

Au 30 septembre 2019, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs investis de la Société totalisaient environ 6,7 milliards de dollars pour le portefeuille de placements. La totalité des actifs investis de la Société sont classés comme étant disponibles à la vente (« DAV »). La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les produits des placements à recevoir et autres débiteurs sont classés comme des prêts et créances, et les instruments financiers dérivés sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des titres DAV est évaluée en fonction des prix cotés sur le marché pour des actifs identiques, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est estimée principalement à l'aide de sources conformes aux normes du secteur pour l'établissement des prix au moyen d'informations observables sur le marché et par l'intermédiaire de processus comme les courbes de référence, l'évaluation comparative de titres semblables et les cours provenant des intervenants du marché.

Tableau 10 : Actifs investis par catégories d'actifs pour le portefeuille

Catégorie d'actifs	Au 30 septembre 2019			Au 31 décembre 2018		
	Juste valeur	%	Profits latents (pertes latentes)	Juste valeur	%	Profits latents (pertes latentes)
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>						
Titres garantis par des prêts	541 \$	8	(5) \$	532 \$	8	(8) \$
Obligations et débentures de sociétés						
Services financiers	778	12	15	780	12	(8)
Énergie	337	5	14	343	5	–
Infrastructures	119	2	6	121	2	2
Services publics	391	6	14	365	6	(1)
Tous les autres secteurs	601	9	20	605	9	(8)
Total des obligations et débentures de sociétés	2 225	33	69	2 214	35	(16)
Placements à court terme						
Bons du Trésor du gouvernement fédéral du Canada	103	2	–	49	1	–
Total des placements à court terme	103	2	–	49	1	–
Obligations et débentures de gouvernements						
Gouvernement fédéral du Canada	1 980	30	47	1 952	30	17
Gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	850	13	40	858	13	24
Total des obligations et débentures de gouvernements	2 830	42	87	2 810	44	41
Actions privilégiées						
Services financiers	320	5	(66)	325	5	(42)
Énergie	81	1	(19)	85	1	(11)
Services publics	79	1	(18)	90	1	(11)
Tous les autres secteurs	15	–	(4)	17	–	(2)
Total des actions privilégiées	494	7	(107)	518	8	(66)
Total des actifs investis	6 193 \$	93	43 \$	6 122 \$	96	(49) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^{1, 2}	479	7	–	278	4	–
Total des placements	6 672 \$	100	43 \$	6 400 \$	100	(49) \$
Produits des placements à recevoir et autres débiteurs	50		–	41		–
Instruments financiers dérivés (actif, déduction faite du passif et de la garantie en trésorerie)	7		7	18		18
Total des actifs investis, des dérivés et des produits des placements à recevoir et autres débiteurs	6 730 \$		51 \$	6 459 \$		(32) \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent une garantie de 3 millions de dollars (11 millions de dollars au 31 décembre 2018) fournie à la Société par ses contreparties aux dérivés, un passif correspondant pour transférer la garantie étant inclus dans les passifs au titre des instruments financiers dérivés.

² Comprennent un montant de 125 millions de dollars consacré au financement d'un dividende spécial déclaré et cumulé en septembre et versé en octobre 2019.

Les profits latents sur les titres DAV se sont établis à 43 millions de dollars pour le portefeuille, soit un montant de 93 millions de dollars supérieur à celui des pertes latentes de 49 millions de dollars comptabilisé au 31 décembre 2018, en raison principalement de la baisse des taux d'intérêt enregistrée en 2019. Les profits latents au 30 septembre 2019 comprennent des pertes latentes de 107 millions de dollars liées aux actions privilégiées, en grande partie du fait de l'incidence des attentes moindres à l'égard de la hausse des taux d'intérêt. La Société a mis en place une couverture économique d'une partie de son risque de change et de son risque de taux d'intérêt, et la valeur de marché nette de ces dérivés représentait une valeur liquidative de 7 millions de dollars, en comparaison d'une valeur liquidative de 18 millions de dollars au 31 décembre 2018. Compte non tenu du passif de 3 millions de dollars au titre de la trésorerie donnée en garantie au 30 septembre 2019 et du passif de 11 millions de dollars au titre de la trésorerie donnée en garantie au 31 décembre 2018, la valeur de marché nette de ces dérivés représente une valeur liquidative de 10 millions de dollars au 30 septembre 2019, comparativement à une valeur liquidative de 28 millions de dollars au 31 décembre 2018.

Le rendement moyen des placements de la Société s'est établi à 3,2 % au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, ce qui rend compte notamment de l'incidence favorable des produits de dividendes non imposables liés aux actions privilégiées.

La Société attribue les notations de crédit conformément aux lignes directrices concernant le risque lié aux actifs qui sont énoncées dans la ligne directrice intitulée *Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire* du BSIF. Conformément à cette ligne directrice, la Société utilise les notations de DBRS lorsqu'elles sont disponibles. La majeure partie des actifs compris dans le portefeuille de placements actuel de la Société sont assortis d'une notation attribuée par DBRS. En l'absence d'une notation de DBRS, la Société utilise des notations de Standard & Poor's (« S&P ») et de Moody's.

Tableau 11 : Actifs investis classés par notations de crédit pour le portefeuille

Notation de crédit	Au 30 septembre 2019			Au 31 décembre 2018		
	Juste valeur	%	Profits latents (pertes latentes)	Juste valeur	%	Profits latents (pertes latentes)
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	479 \$	8	– \$	278 \$	5	– \$
AAA	2 420	39	45	2 294	39	14
AA	986	16	35	1 008	17	9
A	1 725	28	51	1 681	29	1
BBB	562	9	20	615	10	(8)
Inférieure à BBB	6	–	0	6	–	–
Total des placements (à l'exclusion des actions privilégiées)	6 178 \$	100	151 \$	5 882 \$	100	16 \$
Actions privilégiées						
P2	393	79	(81)	408	79	(52)
P3	102	21	(26)	110	21	(14)
Total des actions privilégiées	494	100	(107)	518	100	(66)
Total des placements	6 672 \$		43 \$	6 400 \$		(49) \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Gestion du portefeuille de placements

La Société gère son portefeuille de façon à atteindre ses objectifs en matière de liquidités, de qualité du crédit, de diversification et de rendement, en investissant essentiellement dans des titres à revenu fixe, notamment des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux, des obligations de sociétés et des actions privilégiées. La Société détient aussi des placements à court terme. Dans tous les cas, les placements doivent respecter les restrictions imposées par la loi et les organismes de réglementation des assurances, ainsi que les politiques de placement de la Société qui ont été approuvées par le conseil.

Afin de diversifier les styles de gestion et d'élargir l'expertise en matière de financement, la Société a confié le gros de la gestion de ces actifs à cinq gestionnaires de placements externes. En collaboration avec ces gestionnaires, elle cherche à optimiser le rendement de ses portefeuilles dans le cadre des paramètres définis par les objectifs de placement énoncés dans sa politique de placement. La politique tient compte de l'état actuel et prévu des marchés financiers, des profils de rendement historique de diverses catégories d'actifs et de la variabilité de ces rendements au fil du temps, de la disponibilité des actifs, des besoins de diversification et des avantages de celle-ci, du capital réglementaire requis pour soutenir ces divers types d'actifs, des notations

attribuées aux titres et d'autres variables importantes qui pourraient avoir une incidence sur le rendement global du portefeuille de placements de la Société. Le respect de la politique de placement est surveillé par la Société et examiné au moins une fois par trimestre par le comité des placements de la haute direction et le comité des placements, du capital et du risque du conseil.

Titres garantis par des prêts

Au 30 septembre 2019, la Société détenait environ 8 % du portefeuille de placements sous forme de titres garantis par des prêts, soit essentiellement le même pourcentage que celui enregistré au 31 décembre 2018. Ces titres représentent des titres garantis par des prêts à taux variable libellés en dollars américains, dont 59 % sont assortis d'une notation AAA, 33 % d'une notation AA et 8 %, d'une notation A.

Obligations et débentures de sociétés

Au 30 septembre 2019, les obligations et débentures de sociétés représentaient environ 33 % du portefeuille de placements, soit essentiellement le même pourcentage que celui enregistré au 31 décembre 2018. La politique de placement fixe des limites quant au pourcentage du portefeuille qui peut être investi dans les titres d'un même émetteur ou d'un groupe d'émetteurs liés. La pondération des obligations et débentures de sociétés du secteur des services financiers représente 12 % du portefeuille de placements, soit environ 35 % des obligations et débentures de sociétés. La Société surveille et repositionne continuellement son exposition au secteur des services financiers, qui compte pour une grande partie des émissions de titres à revenu fixe de sociétés sur le marché canadien. La Société est consciente du risque de corrélation et cherche des occasions de diversifier le portefeuille afin d'englober des secteurs et des émetteurs de l'extérieur du Canada qui présentent un risque moindre corrélé aux titres de sociétés canadiennes. La pondération des obligations et débentures de sociétés des secteurs des services publics et de l'énergie représente respectivement 6 % et 5 % du portefeuille de placements.

Au 30 septembre 2019, les titres assortis d'une notation BBB et inférieure à BBB totalisaient respectivement 562 millions de dollars et 6 millions de dollars, soit 9 % du portefeuille de placements.

Obligations et débentures de gouvernements

Conformément à sa politique de placement, la Société doit investir au minimum 30 % de son portefeuille de placements dans des titres à revenu fixe d'État. Au 30 septembre 2019, 42 % du portefeuille de placements était investi dans des titres à revenu fixe d'État, dont quelque 30 % dans des titres à revenu fixe du gouvernement fédéral et 13 % dans des titres à revenu fixe de gouvernements provinciaux et municipaux, soit essentiellement les mêmes pourcentages qu'au 31 décembre 2018.

Les bons du Trésor du gouvernement fédéral canadien détenus par la Société sont composés principalement de placements à court terme dont la durée initiale est supérieure à 90 jours et inférieure à 365 jours. Au 30 septembre 2019, la Société avait investi 103 millions de dollars dans des bons du Trésor à court terme du gouvernement fédéral du Canada, soit 55 millions de dollars de plus qu'au 31 décembre 2018.

Actions privilégiées

Au 30 septembre 2019, la Société détenait des actions privilégiées totalisant 494 millions de dollars, dont le secteur financier représentait 65 %. La Société est d'avis que les actions privilégiées produisent un rendement en dividendes comparable à celui des actions ordinaires et comportent un profil de risque et un profil de rendement ajusté en fonction du capital plus attrayants que ceux des actions ordinaires aux termes des lignes directrices sur le TSAH actuelles. Les actions privilégiées représentaient une perte latente de 107 millions de dollars au 30 septembre 2019, soit une perte de 42 millions de dollars supérieure à celle au 31 décembre 2018, essentiellement en raison de l'incidence des attentes du marché à l'égard du contexte de faibles taux d'intérêt. La pondération des actions privilégiées des secteurs des services publics et de l'énergie représente 2 % du portefeuille de placements.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de liquidités déposées dans des comptes bancaires et de bons du Trésor dont la durée initiale est d'au plus 90 jours. La Société détermine la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fonction de ses besoins de trésorerie à court terme, des conditions du marché et des occasions de placements futurs qui lui semblent avantageuses. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société dans le portefeuille de placements se sont établis à 479 millions de dollars, ou 7 %, au 30 septembre 2019, et comprenaient un montant de 125 millions de dollars consacré

au financement d'un dividende spécial déclaré et cumulé en septembre et versé en octobre 2019. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie » qui suit pour un complément d'information.

Situation de trésorerie

La gestion de la situation de trésorerie a pour but d'assurer que la Société dispose de liquidités suffisantes pour respecter la totalité de ses obligations et engagements financiers. La Société dispose de six sources de fonds principales, soit les primes souscrites tirées des activités, les produits des placements, la trésorerie et les placements à court terme, le produit des placements venant à échéance ou de la vente de placements et le produit de l'émission de titres de créance et de titres de capitaux propres, de même qu'une facilité de crédit inutilisée. La dette totale de la Société s'élève à 436 millions de dollars, ce qui comprend les débentures de série 1 dont le solde impayé du principal s'établit à 175 millions de dollars et qui viennent à échéance le 15 juin 2020. La Société prévoit rembourser ses débentures de série 1 à l'échéance ou plus tôt grâce à une combinaison de mesures, soit en émettant de nouveaux titres de créance, en contractant des emprunts aux termes de la facilité de crédit consortiale et en utilisant des liquidités et des titres liquides détenus à l'extérieur de la filiale d'assurance. La Société estime qu'elle a la souplesse voulue pour obtenir, à partir de ses liquidités actuelles et grâce aux activités poursuivies, les fonds nécessaires pour combler ses besoins en liquidités pour l'exercice en cours et les exercices subséquents.

Tableau 12 : Sommaire des flux de trésorerie de la Société

(en millions de dollars)	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	431 \$	251 \$
Activités de financement	(234)	(223)
Activités d'investissement	4	(46)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	201 \$	(19) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture de la période	278	287
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture de la période¹	479 \$	268 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Comprennent un montant de 125 millions de dollars consacré au financement d'un dividende spécial déclaré et cumulé en septembre et versé en octobre 2019.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 431 millions de dollars comparativement à des entrées de trésorerie de 251 millions de dollars au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation tient essentiellement à la hausse du volume de primes souscrites et à la diminution des paiements d'impôts sur le revenu au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 234 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, essentiellement pour le versement de dividendes sur actions ordinaires et de dividendes spéciaux de 168 millions de dollars et le rachat d'actions ordinaires d'environ 68 millions de dollars dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2019. Au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, les sorties de trésorerie s'étaient chiffrées à 223 millions de dollars et se rapportaient essentiellement au versement de dividendes sur actions ordinaires de 127 millions de dollars et au rachat d'actions ordinaires d'environ 100 millions de dollars aux termes de son offre publique de rachat en vigueur à ce moment. Le produit net en trésorerie de l'émission de débentures de série 3 de 102 millions de dollars a été contrebalancé par les sorties de trésorerie affectées au rachat de débentures de série 1 d'un montant en capital de 100 millions de dollars et au paiement des frais connexes liés au remboursement anticipé de 3 millions de dollars.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement de la Société se sont chiffrées à 4 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, contre des sorties de 46 millions de dollars au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, provenant principalement du règlement en trésorerie des instruments financiers dérivés.

La Société conserve une partie de son portefeuille de placements en liquidités et en titres liquides pour satisfaire aux besoins en fonds de roulement et aux autres engagements financiers. Au 30 septembre 2019, la Société détenait des actifs liquides de 1,1 milliard de dollars, dont 479 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie et 585 millions de dollars en obligations et débentures

et en placements à court terme échéant dans un an au plus. Une tranche de 226 millions de dollars des actifs liquides de 1,1 milliard de dollars était détenue à l'extérieur de la filiale d'assurance. Au 30 septembre 2019, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 3,6 ans.

En plus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, 44 %, ou une tranche de 2 933 millions de dollars, du portefeuille de placements de la Société, est constitué de titres garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux pour lesquels le marché est très liquide. Les fonds servent principalement à payer les charges d'exploitation, à régler les indemnités et à payer les charges d'intérêts ainsi que les dividendes et autres distributions aux actionnaires. Les risques de liquidité potentiels sont décrits en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés par la Société à des fins de couverture économique et pour modifier le profil de risque du portefeuille de placements de la Société, sous réserve des limites d'exposition au risque précisées dans les lignes directrices de la politique de placements de la Société, lesquelles ont été approuvées par le conseil d'administration.

La Société a recours à des contrats de change à terme et à des swaps sur devises et taux d'intérêt visant à atténuer le risque de change associé aux obligations et aux titres garantis par des prêts libellés en dollars américains. Les contrats de change à terme et les swaps sur devises et taux d'intérêt sont des obligations contractuelles visant l'échange d'une monnaie pour une autre à une date future prédéterminée.

La Société a recours à des swaps d'actions sur rendement total afin de couvrir une partie de son exposition économique découlant des variations de la juste valeur de marché des actions ordinaires en ce qui a trait aux risques associés à la charge de rémunération fondée sur des actions.

La Société utilise des swaps de taux d'intérêt taux fixe contre taux variable afin de gérer le risque de taux d'intérêt lié à ses titres à revenu fixe. Les swaps de taux d'intérêt sont des instruments financiers dérivés aux termes desquels la Société et sa contrepartie conviennent d'échanger des flux d'intérêts fixes contre des flux d'intérêts variables, sur la base d'un montant notionnel spécifique.

La Société utilise des garanties de taux plancher afin d'atténuer le risque de chute du cours pouvant découler des swaps de taux d'intérêt taux fixe contre taux variable. Les garanties de taux plancher sont des instruments financiers dérivés aux termes desquels la contrepartie de la Société convient de dédommager cette dernière si, à une date donnée, un taux de référence descend au-dessous du taux d'exercice plancher convenu.

Tableau 13 : Juste valeur et valeur notionnelle des dérivés, en fonction de la durée à courir jusqu'à leur échéance

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	Actif dérivé	Passif dérivé ¹	Juste valeur nette	Montant notionnel				Total
				Un an ou moins	De un an à trois ans	De trois à cinq ans	Plus de cinq ans	
30 septembre 2019								
Contrats de change à terme	1 \$	(39) \$	(38) \$	372 \$	69 \$	72 \$	98 \$	612 \$
Swaps sur devises et taux d'intérêt	—	(18)	(18)	244	102	75	116	537
Swaps d'actions sur rendement total	3	—	3	29	—	—	—	29
Swaps de taux d'intérêt	46	—	46	—	3 500	—	—	3 500
Garanties de taux plancher	17	—	17	—	3 000	—	—	3 000
Total	67 \$	(57) \$	10 \$	645 \$	6 672 \$	147 \$	214 \$	7 677 \$
31 décembre 2018								
Contrats de change à terme	— \$	(49) \$	(49) \$	284 \$	29 \$	93 \$	126 \$	533 \$
Swaps sur devises et taux d'intérêt	—	(31)	(31)	100	252	77	158	588
Swaps d'actions sur rendement total	—	(1)	(1)	25	—	—	—	25
Swaps de taux d'intérêt	101	—	101	—	2 000	1 500	—	3 500
Garanties de taux plancher	9	—	9	—	1 500	1 500	—	3 000
Total	110 \$	(82) \$	28 \$	409 \$	3 782 \$	3 170 \$	284 \$	7 645 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Ne tient pas compte d'un montant de trésorerie de 3 millions de dollars fourni à titre de garantie par des contreparties aux contrats dérivés au 30 septembre 2019 (11 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Dépenses d'investissement

La Société engage des dépenses d'investissement essentiellement dans la technologie afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des activités liées aux ventes, aux souscriptions, à la gestion des risques et à l'atténuation des pertes sur sinistres. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la Société a investi environ 3 millions de dollars dans l'amélioration des technologies relatives aux souscriptions, à l'atténuation des pertes et à la gestion des risques, comparativement à environ 1 million de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent. La Société prévoit que ses dépenses d'investissement à venir continueront de se rapporter à l'amélioration de ces technologies et que, pour 2019, les dépenses d'investissement se situeront dans une fourchette de 3 à 5 millions de dollars. Il est prévu que ces dépenses d'investissement seront financées essentiellement par les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Gestion du capital

Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire

La filiale d'assurance est réglementée par le BSIF et est assujettie aux exigences de TSAH, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Aux termes du ratio du TSAH, un assureur calcule le ratio du capital disponible par rapport au capital requis de la manière prescrite. Les assureurs hypothécaires sont tenus de maintenir un ratio du capital réglementaire disponible minimal au sens du TSAH sur le capital requis. Le TSAH prévoyait un accord transitoire qui énonçait l'obligation de prendre en compte progressivement l'accroissement du capital requis pour le calcul du risque d'assurance sur l'encours des prêts hypothécaires à compter du 31 décembre 2018; cet accord qui a pris fin au deuxième trimestre de 2019. De plus, il a continué de prendre en compte l'incidence qu'ont eue les modifications des exigences en matière de risque d'assurance aux termes du préavis du BSIF publié en 2017 et intitulé *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales* sur les exigences de capital pour le risque d'exploitation au 1^{er} janvier 2017, qui devraient prendre fin au quatrième trimestre de 2019. La Société a établi un ratio du TSAH cible interne de 157 % en regard du ratio du TSAH cible de 150 % prévu dans le cadre de surveillance du BSIF et le ratio du TSAH minimal en vertu de la LPAHR de 150 %.

Au 30 septembre 2019, le ratio du TSAH estimé de la filiale d'assurance s'établissait à environ 172 %, soit 22 points de pourcentage de plus que le ratio du TSAH cible prescrit dans le cadre de surveillance du BSIF et 15 points de pourcentage de plus que le ratio du TSAH cible interne de 157 % de la Société.

Le capital en excédent du montant requis pour respecter les cibles opérationnelles de ratio du TSAH de la filiale d'assurance pourrait être utilisé pour favoriser la croissance interne de l'entreprise ou la déclaration et le versement des dividendes ou d'autres distributions et, s'il est distribué à Genworth Canada, pour racheter des actions ordinaires de la Société, pour verser des dividendes ou d'autres distributions, pour conclure des acquisitions, pour rembourser la dette ou encore pour toute autre fin permise par la loi et approuvée par le conseil.

Tableau 14 : Ratio du TSAH au 30 septembre 2019 et ratio du TCM au 31 décembre 2018

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	Au 30 septembre 2019	Au 31 décembre 2018
Capital disponible	4 351 \$	4 370 \$
Capital requis à 100 % du ratio du TSAH	2 523 \$	2 548 \$
Ratio du TSAH/ratio du TCM ¹	172 %	172 %

¹ Estimation de la Société au 30 septembre 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le ratio du TCM a été remplacé par le ratio du TSAH. Le ratio cible du TSAH établi aux fins de la surveillance du BSIF et le ratio minimal du TSAH en vertu de la LPAHR pour 2019 demeurent à 150 %, et le ratio cible interne de la Société pour 2019 conformément au TSAH demeure inchangé à 157 %.

Le capital disponible a accusé un léger recul au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 en raison essentiellement des dividendes versés par la filiale d'assurance, en partie contrebalancés par la rentabilité constante ainsi que du profit latent de 43 millions de dollars comptabilisé au 30 septembre 2019, alors qu'une perte latente de 49 millions de dollars au titre du portefeuille de placements était comptabilisée au 31 décembre 2018. Les exigences de capital ont diminué au cours de cette même période principalement du fait du recul des soldes impayés des prêts hypothécaires assurés en 2018 et du volume d'affaires antérieur. Cette diminution a été atténuée en partie par de nouvelles assurances souscrites à l'unité et assurances de portefeuilles souscrites, par une diminution de l'avantage découlant des exigences de capital devant être introduit progressivement pour le risque d'exploitation

aux termes des lignes directrices sur le TCM de 2017, qui devraient prendre fin au quatrième trimestre de 2019, ainsi que par une augmentation du risque de taux d'intérêt attribuable à l'âge des swaps de taux d'intérêt.

En 2019, l'incidence de l'élimination d'une mise à jour unique des notes de crédit pour les portefeuilles de 2015 et les portefeuilles antérieurs a amplement compensé l'augmentation de 5 % de l'exigence totale s'appliquant aux polices en vigueur. L'avantage procuré à la Société par l'accord transitoire sur l'encours des prêts hypothécaires au 31 décembre 2018 a pris fin au deuxième trimestre de 2019.

Dette

La Société gère de façon prévoyante le capital afin de maintenir un certain équilibre entre solidité, efficience et souplesse en matière de capital. La dette à long terme impayée totale de la Société s'élève actuellement à 436 millions de dollars et se compose de titres d'emprunt de deux séries, le ratio dette sur le capital s'établissant à 10 % au 30 septembre 2019.

Au cours du deuxième trimestre de 2019, la Société a émis des titres de créance à long terme totalisant 100 millions de dollars en procédant à la réouverture de l'émission de ses débentures de série 3 arrivant à échéance en avril 2024. Le produit de cette émission de titres de créance a été utilisé pour rembourser des débentures de série 1 de la Société d'un montant en capital de 100 millions de dollars arrivant à échéance en juin 2020. Le tableau qui suit présente la dette à long terme de la Société au 30 septembre 2019.

Tableau 15 : Détail de la dette à long terme de la Société

Séries	Série 1	Série 3
Échéance des paiements	Moins de 1 an	De 3 à 5 ans
Montant du principal à rembourser	175 millions de dollars	260 millions de dollars
Date d'émission	29 juin 2010	1 ^{er} avril 2014
Date d'émission supplémentaire		22 mai 2019
Date d'échéance	15 juin 2020	1 ^{er} avril 2024
Taux annuel fixe	5,68 %	4,242 %
Versements des coupons semestriels exigibles chaque année les	15 juin, 15 décembre	1 ^{er} octobre, 1 ^{er} avril
Notations des débentures		
S&P ¹	BBB+	BBB+
DBRS ¹	A (élevé), stable	A (élevé), stable

¹ Se reporter à la rubrique « Notations de stabilité financière » du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

Les principales clauses restrictives relatives aux débentures se résument comme suit :

- Une clause de sûreté négative aux termes de laquelle la Société ne créera et ne prendra en charge aucune sûreté (à l'exception des charges autorisées), à moins que les débentures ne soient garanties, de façon égale et proportionnelle à cette obligation (ou de façon prioritaire à celle-ci).
- La Société ne fusionnera avec aucune autre personne ni ne procédera à sa liquidation ou à sa dissolution, et ne permettra à aucune de ses filiales de le faire, sauf a) si, à la suite d'une telle opération, la Société ou l'une de ses filiales en propriété exclusive est la société prorogée ou remplaçante, ou b) si la société remplaçante n'est pas une filiale en propriété exclusive, alors au moment d'une telle opération et après la prise d'effet de celle-ci, aucun cas de défaut ni aucun événement qui, par suite d'un avis ou du passage du temps, ou des deux, deviendrait un cas de défaut, ne s'est produit ni ne se poursuit en vertu de l'acte de fiducie, dans les deux cas sous réserve de certaines exceptions et limitations énoncées dans l'acte de fiducie.
- La Société ne demandera pas aux agences de notation de retirer leur notation des débentures.

Au 30 septembre 2019, toutes les clauses restrictives étaient respectées.

Pour ce qui est de certains cas de défaut aux termes des débentures émises par la Société en 2010, en 2014 et en 2019, le principal impayé total des débentures, ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci et les autres montants exigibles à leur égard, deviendront immédiatement dus et exigibles. Les cas de défaut qui déclencheraient un avancement des paiements comprennent

le fait que la Société pourrait décider de prendre des mesures volontaires de faillite sous forme d'introduction de mesures de liquidation ou de dissolution, ou d'un consentement à de telles procédures ou encore si la Société ne conteste pas les procédures de faillite involontaire ou que celles-ci ne sont pas rejetées au cours d'une période donnée ou que l'ordonnance définitive relative à ces procédures soit accordée à l'encontre de la Société.

Le résumé présenté ci-dessus ne fournit pas tous les détails liés aux débentures de la Société. Pour plus de précisions sur les modalités des débentures de la Société, il y a lieu de se reporter au prospectus y afférent, au supplément de prospectus, à l'acte de fiducie et à l'acte de fiducie supplémentaire qui peuvent être consultés avec les documents déposés par la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Facilité de crédit

La Société dispose d'une facilité de crédit consortiale renouvelable non garantie de 300 millions de dollars dont la date d'échéance prévue est le 29 septembre 2023. La facilité de crédit comprend une clause accordéon qui permet à la Société de demander à ce que les engagements individuels liés à la facilité de crédit soient augmentés d'un montant global maximal de 100 millions de dollars.

Les emprunts effectués aux termes de la facilité de crédit consortiale seront actualisés à un taux annuel équivalant au taux d'actualisation des acceptations bancaires à un, deux, trois ou six mois (au gré de la Société) ou porteront intérêt à un taux variable fondé sur un écart par rapport au taux préférentiel de la banque. La Société verse également une commission d'attente établie d'après le montant inutilisé de la facilité de crédit consortiale, qui est comptabilisée dans les charges d'intérêts aux états consolidés du résultat net. La convention régissant la facilité de crédit consortiale prévoit les engagements, garanties, clauses, modalités et conditions d'usage pour ce type d'instrument d'emprunt.

Au 30 septembre 2019, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit et la Société respectait ses clauses restrictives, à tous les égards importants.

Notations de stabilité financière

La filiale d'assurance a reçu une notation de stabilité financière de S&P et de DBRS. Même si la filiale d'assurance n'est pas tenue d'avoir une notation pour exercer ses activités, les notes peuvent avoir une incidence sur la confiance envers un assureur et ses produits.

Le 22 août 2019, DBRS a confirmé la notation de stabilité financière de AA accordée à la filiale d'assurance et la notation de A (élevée) accordée à la Société, assorties de tendances stables, en soulignant : « la solide position de la Société sur le marché, le bon rapport risques-souscriptions et son excellent savoir-faire en matière de gestion ainsi que sa solide situation de capital par rapport au capital requis pour répondre aux réclamations d'assurance. »¹

Le 8 août 2019, S&P a reconfirmé la notation de A+, assortie d'une perspective stable, et la notation de BBB+, assortie également d'une perspective stable, accordées respectivement à la filiale d'assurance et à la Société. S&P a indiqué que « Genworth MI Canada Inc. avait fait preuve de résistance dans un marché du montage de prêts hypothécaires en recul pour aller chercher une part de marché de près de 34 % en raison de l'amélioration des capacités de service et d'autodécision ». ²

Notations	S&P	DBRS
Notation d'émetteur		
Société	BBB+, stable	A (élevé), stable
Stabilité financière		
Filiale d'assurance	A+, stable	AA, stable
Débentures non garanties de premier rang		
Société	BBB+	A (élevé), stable

¹ Communiqué de presse de DBRS du 22 août 2019 : « DBRS Confirms Ratings Genworth Financial Mortgage Insurance Co. Canada at AA and Genworth MI Canada Inc. at A (high), stable trends. »

² Mise à jour sur la recherche du 8 août 2019 de S&P : Confirmation des notations « A+ » de Genworth MI Canada Inc. et de ses principales filiales; perspectives stables.

Opérations sur le capital

Le 1^{er} mai 2018, la Société a reçu l'autorisation de la TSX pour lancer l'offre publique de rachat de 2018. Aux termes de l'offre publique de rachat de 2018, la Société pourrait racheter aux fins d'annulation un maximum de 4 489 616 actions, ce qui représente environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation à ce moment. L'offre publique de rachat de 2018 a expiré le 6 mai 2019. La Société n'a racheté aucune action dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2018 en 2019.

Le 30 avril 2019, la Société a reçu l'autorisation de la TSX pour lancer l'offre publique de rachat de 2019 après l'expiration de l'offre publique de rachat de 2018. Aux termes de l'offre publique de rachat de 2019, la Société peut racheter aux fins d'annulation un maximum de 4 379 933 actions, ce qui représente environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation au 26 avril 2019. Les rachats d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2019 pouvaient être effectués à compter du 7 mai 2019 et cesseront à la première des dates à survenir entre le 6 mai 2020 et la date à laquelle la Société aura racheté le nombre maximal d'actions permis par l'offre publique de rachat de 2019.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2019, la Société n'a racheté aucune action aux termes de l'offre publique de rachat de 2019. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la Société a racheté, aux termes de l'offre publique de rachat de 2019, 1 650 951 actions aux fins d'annulation pour un prix d'achat total d'environ 68 millions de dollars. L'actionnaire majoritaire de la Société, Genworth Financial Inc., par l'intermédiaire de ses filiales, a participé proportionnellement à l'offre publique de rachat de 2019.

Restrictions applicables aux dividendes et aux opérations sur le capital

La filiale d'assurance est assujettie à certaines restrictions imposées aux dividendes et aux opérations sur le capital. La *Loi sur les sociétés d'assurances* (la « **LSA** ») interdit aux administrateurs de déclarer ou de verser un dividende sur les actions d'une société d'assurance s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, la société contreviendrait aux exigences relatives au maintien d'un capital, de liquidités et d'actifs suffisants. La LSA exige également qu'une société d'assurance avise le BSIF de la déclaration d'un dividende au moins 15 jours avant la date fixée pour son versement. La LSA interdit également l'achat aux fins d'annulation d'actions émises par une société d'assurance ou le rachat d'actions rachetables ou d'autres opérations similaires sur le capital s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, la société contrevient ou contreviendrait aux exigences applicables relatives au maintien d'un capital, de liquidités et d'actifs suffisants. Le BSIF doit approuver au préalable l'annulation ou le rachat d'actions, comme il dispose de pouvoirs étendus pour prendre les mesures qui pourraient restreindre la capacité d'une société d'assurance de payer des dividendes.

Données sur les actions en circulation

Tableau 16 : Variations du nombre d'actions ordinaires en circulation au 30 septembre 2019 et au 31 décembre 2018

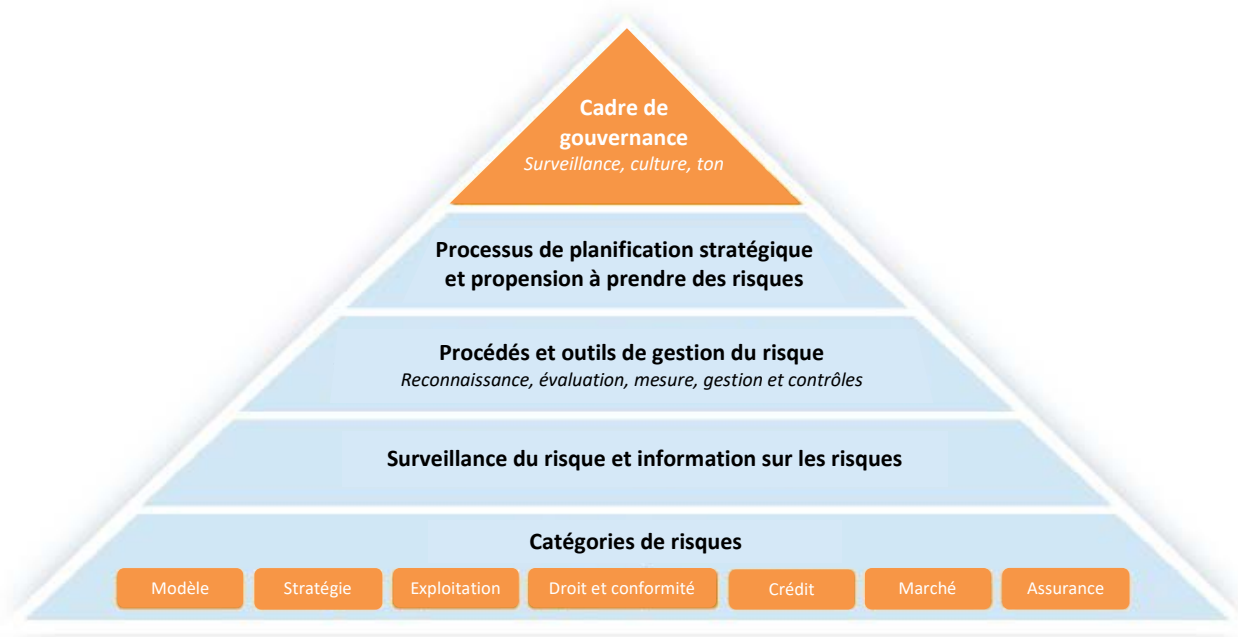
	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Actions ordinaires à l'ouverture de la période	87 591 163	90 942 040
Incidence du rachat d'actions	(1 650 951)	(3 580 939)
Actions ordinaires émises dans le cadre des régimes de rémunération fondée sur des actions	152 567	230 062
Actions ordinaires à la clôture de la période	86 092 779	87 591 163

Au 30 septembre 2019, Genworth Financial, Inc. détenait en propriété véritable 48 944 645 actions ordinaires, ce qui représentait une participation d'environ 56,9 % dans les actions ordinaires de la Société, par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive Genworth Financial International Holdings LLC et Genworth Mortgage Insurance Corporation, qui détenaient respectivement environ 40,4 % et 16,5 % des actions ordinaires.

Gestion du risque

Cadre de gestion du risque d'entreprise

La gestion du risque est un élément essentiel des activités de la Société. Le cadre de gestion du risque d'entreprise de la Société englobe la totalité des cadres, des systèmes, des procédés, des politiques et des personnes nécessaires pour repérer, évaluer, réduire et surveiller les risques. Les principaux éléments du cadre de gestion du risque d'entreprise sont présentés dans le diagramme ci-dessous.



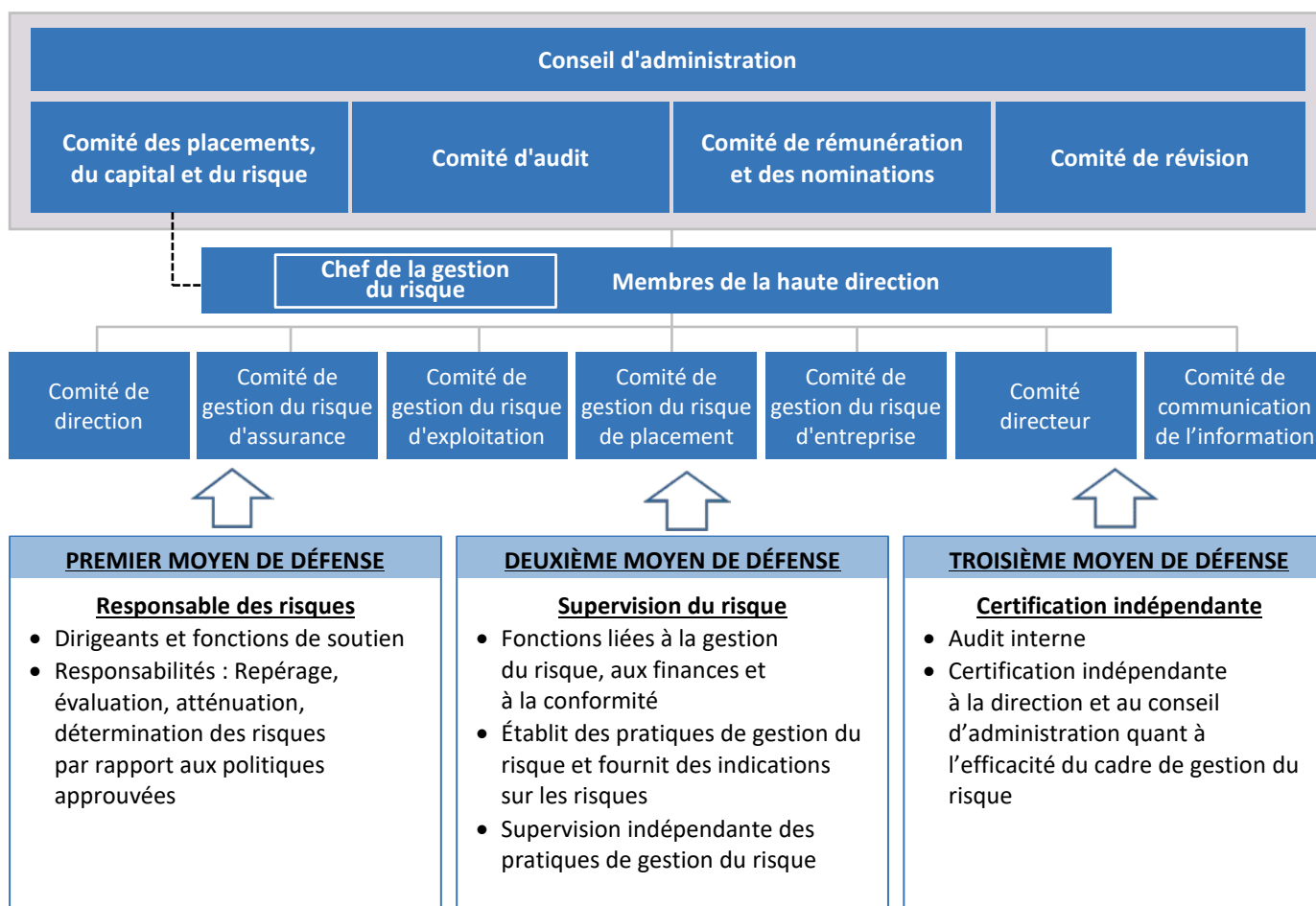
Cadre de gouvernance

Le cadre de gouvernance mis en place par la Société a pour but de permettre au conseil et à la direction d'exercer une surveillance efficace des risques auxquels fait face la Société en établissant une définition claire des rôles et des responsabilités de chacun ainsi que de leurs relations d'interdépendance. Le cadre de gouvernance comporte trois grands volets :

- I. Surveillance du risque par le conseil et pratiques de gestion du risque;
- II. Surveillance du risque par la direction;
- III. Modèle d'exploitation axé sur « trois moyens de défense ».

Le conseil a pour responsabilité de revoir et d'approuver la propension à prendre des risques de la Société et de s'assurer que celle-ci demeure conforme à la stratégie, au plan d'affaires et au plan d'investissement à court et à long terme de la Société. Le conseil s'acquitte de son mandat de gestion du risque principalement par l'intermédiaire de ses comités, notamment le comité des placements, du capital et du risque, qui est chargé de surveiller le risque d'assurance, le risque d'investissement et le risque d'exploitation.

La direction de la Société assure la gestion du risque sous la supervision du conseil, responsabilité dont elle s'acquitte par l'intermédiaire de ses divers comités du risque, comme il est indiqué dans le diagramme ci-après. Le chef de la gestion des risques, qui chapeaute le groupe de la gestion du risque, relève du chef de la direction, mais il a un accès direct au comité des placements, du capital et du risque du conseil lors de séances à huis clos.



Le conseil et le conseil d'administration de la filiale d'assurance se sont dotés d'une approche axée sur *trois moyens de défense* afin de répartir les responsabilités et les obligations en matière de gestion du risque au sein des diverses fonctions de la Société, comme il est indiqué dans le diagramme ci-après.

Principes de gestion du risque

La Société emploie les méthodes suivantes afin de gérer le risque qui découle de ses objectifs d'affaires :

- Elle s'assure que l'issue attendue de ses activités à risque est conforme à sa stratégie et à sa propension à prendre des risques;
- Elle s'assure qu'il existe un juste équilibre entre risque, rendement, capital et liquidité de façon à respecter ses obligations envers les titulaires de polices et à maximiser la valeur pour les actionnaires à travers les cycles économiques;
- Elle s'assure de posséder une connaissance des facteurs de risque liés à ses principaux objectifs, y compris le risque potentiel pour la réputation;
- Elle recourt à un modèle de gouvernance axé sur « trois moyens de défense », qui garantit une responsabilité partagée dans l'ensemble de l'entreprise dans le cadre de la gestion du risque;
- Elle gère les risques émergents avec prévoyance à mesure que ceux-ci se présentent;
- Elle s'assure du strict respect des exigences en matière de droit, de conformité et de réglementation.

Le cadre de gestion du risque d'entreprise et les procédures de contrôle interne de la Société sont conçus de manière à réduire la volatilité de ses résultats financiers. Le cadre de gestion du risque d'entreprise de la Société est lié à sa stratégie d'affaires et à son processus de prise de décisions. L'un des principaux outils est la ligne directrice sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (le « **dispositif ORSA** »). Les principaux éléments et facteurs sous-jacents du dispositif ORSA de la Société comprennent notamment ce qui suit : la reconnaissance et l'évaluation complètes des risques et de la suffisance des mesures de gestion du risque prises par la Société; l'évaluation de ses besoins en capitaux et de la qualité de ses positions actuelles et futures les plus probables sur le plan de la solvabilité en fonction des risques évalués; l'établissement de la distinction entre le rôle de surveillance du conseil et les responsabilités de la direction à l'égard de ces procédures; l'énumération des exigences connexes de surveillance et de communication des risques; le recensement des mécanismes de contrôle interne et des processus de révision objective des risques évalués par la Société. Le dispositif ORSA de la Société est prospectif et mis en œuvre conjointement avec la planification stratégique et les activités de la Société.

Cadre de gestion de la propension à prendre des risques

La propension à prendre des risques désigne le seuil de risque maximal que la Société est prête à prendre dans la poursuite de ses objectifs d'affaires. La gestion du risque a pour but de favoriser la mise en œuvre de la stratégie globale de la Société et de mettre la Société à l'abri des préjudices inacceptables ou des issues indésirables qui pourraient survenir en ce qui a trait à la volatilité des résultats, à la suffisance du capital, à la liquidité ou à l'atteinte à la réputation.

Le cadre de gestion de la propension à prendre des risques vise à fournir à la direction et au conseil une structure conceptuelle permettant de mesurer le seuil de risque maximal que la Société est prête à prendre dans la poursuite de ses objectifs stratégiques, en tenant dûment compte de ses engagements et des contraintes réglementaires. Le cadre de gestion de la propension à prendre des risques établit l'équilibre souhaité entre les objectifs en matière de prise de risque, la capacité de répondre aux besoins des clients et les objectifs en matière de rentabilité tout en s'avérant un outil de communication primordial pour transmettre les messages importants du conseil à l'ensemble de l'organisation. Ce cadre favorise une interprétation commune des variations acceptables de la performance financière et précise le degré de risque que la Société est disposée à prendre dans des circonstances prévisibles et en situation de crise.

La Société a établi des limites et une propension à prendre des risques qui impriment une orientation à ses activités et qui garantissent que ses activités à risque n'outrepassent pas sa propension à prendre des risques. Le caractère adéquat de ces seuils et limites sera examiné au moins une fois l'an ou plus régulièrement si la conjoncture économique ou commerciale vient à changer de façon importante. La Société communique ses seuils et limites à l'échelle de l'organisation par le truchement de ses politiques, de ses cadres de gestion, de ses procédures d'exploitation et de ses rapports sur les risques.

La propension à prendre des risques de la Société est soumise, dans la mesure du possible, à des simulations de crise et peut s'entendre de sa tolérance aux variations des résultats, de la liquidité et du capital que la Société est prête à assumer si ceux-ci viennent à dévier des niveaux cibles sous l'effet de diverses circonstances.

Mécanismes de contrôle des risques

Les méthodes de gestion du risque d'entreprise adoptées par la Société s'appuient sur un ensemble complet de mécanismes de contrôle qu'englobent le cadre de gestion du risque d'entreprise et les cadres de gestion des risques particuliers. Ces cadres jettent les bases en vue de l'élaboration et de la communication de politiques approuvées par la direction et de la mise en place de procédures d'évaluation et d'approbation officielles. Le cadre et les politiques de gestion du risque de la Société s'établissent comme suit :

- **Le cadre de gestion du risque d'entreprise** procure une vue d'ensemble du programme général de gestion du risque mis en place afin de déceler, de mesurer, de contrôler et de communiquer les risques importants auxquels fait face la Société.
- **Les cadres de gestion des risques particuliers** donnent un aperçu du programme de gestion du risque mis en place afin de déceler, de mesurer, de contrôler et de communiquer chacun des risques importants auxquels fait face la Société.
- **Les politiques et procédures générales** régissent diverses activités telles que l'évaluation et l'approbation du risque lié aux produits, les initiatives de projet, les simulations de crise, l'établissement des seuils de risque et la désignation des responsables de l'approbation des risques.

Catégories de risques

Risque d'assurance

La gestion du risque d'assurance prêt hypothécaire de la Société inclut la gestion active de son exposition à la solvabilité de l'emprunteur, aux produits et à la concentration géographique. La Société surveille attentivement la composition du portefeuille en fonction de la solvabilité de l'emprunteur, des produits et de la répartition géographique par rapport à des seuils préétablis de tolérance au risque, compte tenu des conditions du marché de l'habitation et de la conjoncture économique dans chaque région du Canada. La Société a continué de maintenir un portefeuille d'assurance de grande qualité au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la cote de solvabilité moyenne se chiffrant à 748 pour les assurances souscrites à l'unité, grâce principalement au maintien d'une discipline rigoureuse en matière de souscription. Le prix moyen des habitations pour les montages des assurances souscrites à l'unité s'est accru au cours de la période, s'établissant à environ 342 000 \$, ce qui représente une hausse modérée d'environ 2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le ratio du service brut de la dette moyen pour 2019 s'est établi à 24 %, soit le même pourcentage qu'à la période correspondante de l'exercice précédent, et ce qui est en deçà du seuil de simulation de crises de la LPAHR de 39 % relatif aux prêts hypothécaires.

À mesure que le prix des habitations augmente au fil du temps ou que le montant de capital du prêt est remboursé, le ratio prêt/valeur effectif des assurances souscrites de la Société au cours d'une année donnée diminue.

Tableau 17 : Ratio prêt/valeur effectif estimé (en pourcentage) du solde impayé des prêts hypothécaires assurés¹ en vigueur de la Société par activités

	Au 30 septembre 2019			Au 31 décembre 2018		
	Assurances souscrites à l'unité	Assurances de portefeuilles	Total	Assurances souscrites à l'unité	Assurances de portefeuilles	Total
2009 et années précédentes	33	17	26	35	17	28
2010	48	24	38	50	25	40
2011	51	25	37	54	26	39
2012	55	29	40	59	31	42
2013	59	31	41	62	33	44
2014	65	36	46	67	39	49
2015	68	39	46	71	41	49
2016	73	43	53	77	46	57
2017	83	52	74	87	55	78
2018	89	52	76	93	55	81
2019	92	58	87	—	—	—
Total	63	35	48	64	37	49

¹ Cette estimation est fondée sur les montants déclarés par les prêteurs à la Société, lesquels montants se rapportent à la vaste majorité de la population assurée.

La base de données historiques exhaustive et les systèmes de technologies de l'information novateurs de Genworth Canada sont des outils importants de son approche de gestion du risque. La Société utilise des données sur le rendement des assurances souscrites à l'unité qu'elle a puisées dans sa base de données exclusive pour préciser et améliorer son modèle de notation des prêts hypothécaires. Ce modèle de notation des prêts hypothécaires utilise un certain nombre de critères pour noter chaque prêt hypothécaire assuré, ce qui fournit un indicateur de la probabilité d'avoir à payer une indemnité dans le futur. L'évaluation comprend des critères tels que la cote de solvabilité de l'emprunteur, le type et le montant du prêt, le ratio du service de la dette totale, le type de propriété et le ratio prêt/valeur. La Société est d'avis que ces facteurs, ainsi que d'autres considérations, augmentent de façon importante la capacité du modèle de notation des prêts hypothécaires de prévoir la probabilité de défaillance de l'emprunteur par rapport à la seule analyse de la cote de solvabilité de l'emprunteur. La Société utilise également un modèle stochastique conçu à l'interne afin d'établir le montant estimatif des pertes sur sinistres projetées et de mesurer la gravité des pertes ainsi que la sensibilité du taux de défaillance aux fluctuations économiques et aux variations des capacités de prêt ou d'emprunt individuelles.

Le service de gestion du risque lié au portefeuille de prêts hypothécaires de la Société comprend trois principaux groupes : l'analyse de portefeuilles, les politiques et lignes directrices en matière de souscription ainsi que la technologie et les modèles actuariels. L'équipe de gestion du risque analyse et résume le rendement du portefeuille de prêts hypothécaires, la concentration des risques, les tendances naissantes et les mesures correctives, ces facteurs étant examinés mensuellement par le comité de gestion du risque.

d'assurance de la direction de la Société. La Société surveille étroitement le nombre de cas de défaillance à titre d'indicateur clé du rendement du portefeuille d'assurance.

Assurance de la qualité

La Société a également recours à une équipe d'assurance de la qualité pour veiller à ce que les politiques et les lignes directrices établies par son service de gestion du risque lié au portefeuille de prêts hypothécaires soient respectées tant au sein de la Société que par les prêteurs qui soumettent des demandes à la Société. L'équipe d'assurance de la qualité procède à des revues quotidiennes d'un échantillon aléatoire des prêts accordés par les souscripteurs de la Société. De même, les prêteurs sont soumis à des audits d'usage portant sur un échantillon statistiquement significatif de prêts assurés. En outre, l'équipe d'assurance de la qualité procède à un examen portant sur les réserves pour pertes de la Société et sur l'atténuation des pertes afin de vérifier le respect des politiques de la Société et des normes comptables. La direction passe en revue les résultats d'audit chaque mois.

La Société, par l'entremise de son système de gestion des risques, prend des mesures concrètes afin de repérer et de prévenir la fraude. Ces mesures prévoient notamment une collaboration avec les intervenants de l'industrie afin de promouvoir les meilleures pratiques au sein du secteur hypothécaire et de dégager les nouvelles tendances, l'exécution d'audits de l'assurance de la qualité auprès des prêteurs et le maintien d'une base de données en propriété exclusive recensant les biens immobiliers ou les personnes reconnus comme ayant été impliqués dans une fraude ou une déclaration inexacte.

Risque de marché et risque de crédit

La Société surveille et gère le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux marchés émergents et le risque de contrepartie se rapportant à son portefeuille de placements.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel la Société est exposée découle principalement de ses actifs investis. La stratégie de gestion des placements de la Société consiste à investir en priorité dans des instruments d'emprunt émis par des organismes gouvernementaux canadiens et d'autres entités dont la cote de solvabilité est élevée, et à limiter l'exposition au risque de crédit associé à un émetteur, un secteur d'activités ou une catégorie de cote de solvabilité, conformément à sa politique de placement. La cote de solvabilité des émetteurs d'instruments financiers est évaluée à l'aide des cotes attribuées par les agences de notation DBRS, S&P et Moody's, ainsi qu'au moyen d'évaluations du crédit réalisées par la Société et ses gestionnaires de placements.

Le risque de crédit lié aux opérations sur dérivés découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles dans les situations où une ou plusieurs opérations génèrent une valeur de marché positive pour la Société. Par conséquent, le risque de crédit lié aux dérivés correspond à la juste valeur positive d'un instrument et représente habituellement une petite fraction de la valeur nominale du contrat. Pour atténuer le risque de crédit lié aux contreparties aux dérivés, la Société a adopté une politique selon laquelle la contrepartie doit avoir une cote de crédit minimale de A- au moment de la conclusion du contrat dérivé et garantir ses obligations au titre des dérivés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ses obligations au titre des polices et de ses autres engagements financiers en temps opportun sans avoir à obtenir des fonds à des taux défavorables ou à procéder à une vente forcée de certains de ses actifs. Pour subvenir à ses besoins de liquidités, la Société détient une partie de ses actifs de placement dans des titres liquides. Une conjoncture des marchés financiers et du crédit défavorable ainsi que les exigences en matière de TSAH de la filiale d'assurance pourraient avoir une incidence importante sur l'accès de la Société aux capitaux et des répercussions sur sa capacité à satisfaire ses besoins de liquidités et de refinancement de la dette dans l'avenir. Les risques de liquidité éventuels sont décrits en détail dans la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société et dans la rubrique intitulée « Situation de trésorerie » du présent rapport de gestion.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte découlant de fluctuations défavorables des taux et des prix du marché, comme les taux d'intérêt, les fluctuations des marchés des actions, les taux de change et d'autres variations de taux ou de prix de marché pertinentes. Le risque de marché est influencé directement par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents sont négociés. Les risques de marché auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux marchés émergents et le risque de contrepartie.

Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation à la valeur de marché du portefeuille de titres à revenu fixe de la Société. Les fluctuations des taux d'intérêt à court terme donneront lieu généralement à des profits ou pertes latents. Les produits d'intérêts de la Société diminuent habituellement au cours des périodes prolongées de baisses de taux d'intérêt, à mesure que les titres à revenu fixe dégagant un rendement plus élevé sont rachetés, échus ou vendus et que le produit s'y rapportant est réinvesti à des taux plus faibles. Cela entraîne normalement des profits latents sur la valeur des titres à revenu fixe que la Société conserve, ainsi que des profits réalisés dans la mesure où les titres en question sont vendus. En règle générale, en période de hausse des taux d'intérêt, la valeur de marché des titres à revenu fixe existants de la Société diminuera, et les profits sur les titres à revenu fixe baisseront probablement ou se transformeront en pertes. La Société utilise des swaps de taux d'intérêt taux fixe contre taux variable et des garanties de taux plancher afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt et de couvrir une portion de celui-ci.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier varie par suite des fluctuations des taux de change. La Société est exposée au risque de change du fait de ses placements libellés en dollars américains. La Société a recours à des contrats de change à terme et à des swaps de devises pour atténuer le risque de change.

Risque lié aux marchés émergents

Le risque lié aux marchés émergents se rapporte à la détention d'obligations des marchés émergents de qualité élevée qui sont exposées à une plus grande volatilité du marché, pour lesquelles il est plus difficile d'obtenir des renseignements financiers fiables, qui occasionnent des frais de transaction et de garde plus élevés, qui sont assujetties à l'impôt dans des territoires étrangers, qui offrent une liquidité de marché réduite et qui peuvent être exposées à une instabilité politique.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie se rapporte au risque qu'une contrepartie omette de remplir ses engagements à l'égard des obligations, des contrats dérivés ou d'autres négociations ou opérations.

Contrôles de communication de l'information financière et informations à fournir sur les méthodes comptables

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Conformément au Règlement 52-109, la Société a établi des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière, conçus selon le cadre (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission afin de s'assurer que l'ensemble de l'information et des changements significatifs se rapportant à la Société sont communiqués au public d'une manière juste et fidèle et en temps opportun. Ces contrôles et procédures garantissent que toutes les informations pertinentes sont recueillies et communiquées aux membres de la haute direction (y compris le chef de la direction, le chef des finances et les avocats généraux) et au comité directeur responsable de la communication de l'information de la Société en temps utile de manière à permettre la prise de décisions appropriées concernant la communication de l'information au public. Un examen des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société est effectué régulièrement, sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances, conformément aux exigences du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les attestations sont déposées sur SEDAR et peuvent être consultées à l'adresse www.sedar.com. Les attestations déposées relativement à certains documents financiers intermédiaires et annuels confirment que le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces en tout temps pour ces périodes. Il n'est survenu, au cours du troisième trimestre de 2019, aucun changement touchant les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

Changements de normes comptables et normes comptables futures

L'IASB a publié la nouvelle norme comptable et la nouvelle interprétation de la norme actuelle ci-après, qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, qui établit les principes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir relatifs aux contrats de location. La nouvelle norme supprime l'exigence actuelle voulant que les contrats de location soient classés soit à titre de contrats de location-financement, soit à titre de contrats de location simple, en établissant un seul et unique modèle de comptabilisation par le preneur. En vertu du nouveau modèle, les preneurs doivent comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour la composante locative des paiements futurs. Les preneurs devront également remplacer les charges liées aux contrats de location simple par la dotation aux amortissements pour l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative à l'état du résultat net. Aucun changement important n'a été apporté aux exigences de comptabilisation s'appliquant aux bailleurs.

La Société a traité la transition selon une application rétrospective modifiée en comptabilisant les actifs au titre des droits d'utilisation en fonction des obligations locatives correspondantes, sans que cela ait d'incidence sur les résultats non distribués. La Société a ajusté son état de la situation financière au 1^{er} janvier 2019, date de la première application, et ne retraitera pas les chiffres des périodes comparatives. Au moment de la transition, la Société pouvait se prévaloir de diverses mesures de simplification disponibles, ce qu'elle a fait, notamment en ce qui a trait au classement des contrats de location et à l'exclusion de certains coûts initiaux attribuables à l'évaluation des actifs au titre des droits d'utilisation comptabilisés au moment de la transition.

L'IFRS 16 a nécessité la comptabilisation à l'état de la situation financière de la Société des contrats de location auparavant classés comme contrats de location simple, y compris les contrats de location de biens immobiliers, de véhicules et du matériel de bureau. Par suite de la transition à l'IFRS 16, la société a comptabilisé des obligations locatives d'environ 12 millions de dollars et un actif au titre du droit d'utilisation correspondant à l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2019.

Interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 »)

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, qui clarifie la manière dont doivent être appliquées les exigences de comptabilisation et d'évaluation de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'il existe une incertitude concernant les traitements fiscaux. Les entités sont tenues de comptabiliser et d'évaluer leur bénéfice ou leur perte imposable, leurs bases fiscales, leurs pertes fiscales non utilisées, leurs crédits d'impôt non utilisés et leurs taux d'impôt en appliquant cette interprétation.

L'adoption de l'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

Normes comptables futures

L'IASB a publié les nouvelles normes comptables énoncées ci-après, lesquelles devraient être adoptées par la Société après le 31 décembre 2019.

IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »)

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, une norme exhaustive qui établit les principes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir liés aux contrats d'assurance. L'IFRS 17 remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 4 »).

L'approche d'évaluation prescrite par l'IFRS 17 pour les passifs d'assurance est fondée sur ce qui suit :

- i) Une estimation actuelle objective et fondée sur des pondérations probabilistes des flux de trésorerie futurs qui devraient être générés à mesure que l'assureur exécute le contrat;
- ii) L'effet de la valeur temps de l'argent;
- iii) Un ajustement en fonction du risque qui mesure les effets de l'incertitude entourant le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs;
- iv) Une marge sur services contractuels qui représente le profit non gagné à l'égard d'un contrat et qui est comptabilisée dans le résultat net au fil du temps à mesure que la couverture d'assurance est accordée.

La norme établira également une nouvelle présentation des contrats d'assurance dans les états financiers ainsi que des exigences supplémentaires en matière d'informations à fournir.

L'IFRS 17 exige de la Société qu'elle fasse une distinction entre des groupes de contrats qui devraient réaliser des profits et des groupes de contrats qui devraient être déficitaires.

L'IFRS 17 doit être appliquée rétrospectivement à chaque groupe de contrats d'assurance. S'il est impossible d'appliquer la norme de manière rétrospective et intégrale à un groupe de contrats, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées.

Le 26 juin 2019, en réponse aux préoccupations et aux difficultés soulevées par les parties prenantes, l'IASB a publié un exposé-sondage qui propose des modifications ciblées à l'IFRS 17. En proposant ces modifications, l'IASB a pour but d'apporter le soutien nécessaire aux entités qui mettent en œuvre l'IFRS 17 si ces modifications ne changent pas les principes fondamentaux de l'IFRS 17 d'une manière qui entraînerait une perte importante d'information utile pour les utilisateurs des états financiers par rapport à celle qui pourrait autrement découler de l'application de l'IFRS 17 et si elles permettent d'éviter de perturber outre mesure la mise en œuvre déjà en cours ou de retarder inutilement la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17. L'exposé-sondage propose huit modifications ciblées à l'IFRS 17 ainsi que quelques modifications et précisions mineures à la norme. Une des modifications propose de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 de un an, soit des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, et de prolonger de un an l'exemption temporaire à l'égard de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), de manière à exiger des entités se prévalant de l'exemption qu'elles appliquent l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Toutes les autres modifications proposées n'ont pas une incidence importante sur la Société. La période de commentaires liée à l'exposé-sondage a pris fin le 25 septembre 2019. Le conseil prévoit publier les modifications à l'IFRS 17 qui en découleront vers le milieu de 2020.

L'IFRS 17 changera sensiblement la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance ainsi que leur présentation et les renseignements à fournir correspondants dans les états financiers et le rapport de gestion de la Société. En outre, la norme pourrait avoir une incidence importante sur les positions fiscales, les positions de capital réglementaire et d'autres mesures financières qui reposent sur les valeurs comptables calculées selon les IFRS.

L'IFRS 17 nécessitera plus de données, de calculs, d'informations à fournir et de contrôles en comparaison avec la norme comptable actuelle. Afin de favoriser l'adoption de l'IFRS 17, la Société a établi un cadre de gouvernance officiel et a créé un plan de mise en œuvre. Une équipe multidisciplinaire a été formée pour analyser et mettre en œuvre l'IFRS 17 conformément au plan. La Société a terminé son évaluation de l'IFRS 17, notamment le choix des politiques comptables et les choix permis aux termes de l'IFRS 17. Pour l'heure, la Société en est à évaluer les incidences éventuelles de l'adoption de l'IFRS 17 sur les états financiers et les activités, à déterminer quels changements devront être apportés à la comptabilisation et à la présentation de l'information actuelles de la Société ainsi qu'aux systèmes de TI, à étudier les politiques comptables et les choix de méthodes comptables prévus par l'IFRS 17 et à concevoir des méthodologies conformes à l'IFRS 17, qui prévoient notamment le perfectionnement continu de nos capacités à prévoir les pertes.

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive de l'IFRS 9, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »), et qui comprend des directives pour le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation d'actifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. Le classement des actifs financiers dépend des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de tels actifs, et il détermine de quelle façon comptabiliser et évaluer un instrument financier. L'IFRS 9 introduit également un modèle unique de dépréciation qui s'applique aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et qui exige la comptabilisation des pertes de crédit attendues lors de la comptabilisation initiale d'un instrument financier et la comptabilisation des pertes de crédit pour la durée de vie si certains critères sont remplis. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture harmonise la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques.

L'IFRS 9 s'applique en général aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Cependant, en septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 4 qui offrent des allègements facultatifs aux assureurs admissibles à l'égard de l'IFRS 9. Ces allègements proposent des options qui permettent aux entités dont la principale activité consiste à émettre des contrats d'assurance selon le champ d'application de l'IFRS 17 a) de se prévaloir d'une exemption temporaire leur permettant de reporter l'application de l'IFRS 9, ou b) de supprimer du résultat net la volatilité supplémentaire découlant des changements de l'évaluation d'actifs financiers précis lors de l'entrée en vigueur de l'IFRS 9.

La Société a analysé les modifications à l'IFRS 4 et a conclu qu'elle est un assureur admissible aux dispositions transitoires. Elle a choisi d'appliquer les dispositions transitoires optionnelles permettant le report de l'adoption de l'IFRS 9 pour les assureurs admissibles. Par conséquent, la Société n'a pas adopté l'IFRS 9 en date du 1^{er} janvier 2018.

Les entités qui appliqueront l'une des dispositions transitoires optionnelles devaient initialement adopter l'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2021. Cependant, en vertu de l'exposé-sondage « Modifications à l'IFRS 17 » publié le 26 juin 2019, l'IASB propose de différer de un an la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 et la date d'expiration des allègements facultatifs relativement à l'IFRS 9. Le report proposé est assujéti à une période de commentaires qui prendra fin le 25 septembre 2019. Par conséquent, il est attendu que les entités qui appliquent les allègements facultatifs temporaires devront adopter l'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2022, ce qui correspond à la nouvelle date d'entrée en vigueur prévue de l'IFRS 17. Par conséquent, la Société devrait continuer d'appliquer l'IAS 39 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

À compter des périodes de présentation de l'information financière de 2018, un assureur qui choisit d'appliquer l'allègement transitoire conformément à l'IFRS 4 est tenu de fournir des informations supplémentaires qui permettent de le comparer à des entités qui ont appliqué l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018. Afin qu'elles puissent se comparer à des entités qui appliquent l'IFRS 9, les modifications à l'IFRS 4 exigent des entités qu'elles fournissent des informations supplémentaires à l'égard des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et de l'exposition de leurs instruments financiers au risque de crédit. Ces informations figurent dans les états financiers consolidés de la Société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019.

Estimations et jugements significatifs

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers consolidés et sur la valeur comptable des produits et des charges présentés au cours des périodes couvertes par les états financiers. Les principaux éléments des états financiers soumis à l'incertitude relative à la mesure sont présentés ci-dessous, dans la discussion portant sur les estimations et jugements comptables. Les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque d'entraîner un ajustement significatif dans les 12 mois sont fournies dans les notes ci-après :

Primes acquises

Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont différées puis prises en compte dans les revenus de souscription sur la durée des polices correspondantes en utilisant une courbe de comptabilisation des primes établie en fonction de différents facteurs qui est fondée sur le modèle de survenance des pertes sur sinistres de la Société. Pour établir la courbe de comptabilisation des primes, la Société applique des techniques de prévision actuarielles aux données sur les pertes antérieures pour déterminer la sinistralité présumée et le modèle connexe de survenance des pertes sur sinistres. La Société effectue des études actuarielles de la survenance des pertes au moins une fois l'an et peut ajuster les facteurs pris en compte dans la courbe de comptabilisation des primes à la lumière des résultats de ces études. Les variations de la courbe de comptabilisation des primes sont traitées comme un changement d'estimation et sont comptabilisées sur une base prospective.

Réserves pour pertes

Les réserves pour pertes représentent le montant requis pour couvrir le coût net final prévu du règlement des sinistres, y compris les frais de règlement découlant des défauts de paiement des emprunteurs (déclarés ou non déclarés) survenus à la date de clôture ou avant cette date. Les réserves pour pertes sont actualisées pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et incluent une provision supplémentaire pour tenir compte des écarts défavorables. Pour déterminer le montant final du règlement des sinistres, la Société estime le montant qu'elle prévoit recouvrer du bien donné en garantie du prêt assuré, de même que les frais juridiques, les frais d'entretien et les autres frais de règlement des sinistres engagés dans le cadre du processus de règlement. Les réserves pour pertes comprennent les réserves calculées dossier par dossier, les réserves pour pertes subies, mais non déclarées et les réserves pour pertes supplémentaires visant à parer à tout écart défavorable éventuel.

Aux fins de la quantification des réserves calculées dossier par dossier, la Société analyse individuellement chaque prêt déclaré en souffrance et établit des réserves en fonction de la sinistralité présumée, le cas échéant. Le montant final prévu du règlement est fortement influencé par les conditions du marché de l'habitation, les fluctuations de la valeur des propriétés et l'état des propriétés faisant l'objet du défaut de paiement.

Les réserves pour pertes subies mais non déclarées représentent la meilleure estimation par la Société des pertes qui ont été subies mais qui n'ont pas été déclarées à compter du moment où un emprunteur hypothécaire omet d'effectuer un versement prévu aux termes d'un prêt hypothécaire. La Société établit des réserves pour pertes subies mais non déclarées à l'égard des prêts hypothécaires en souffrance qui ne lui ont pas été déclarés pour la période allant de la date du premier versement prévu non effectué jusqu'à la date de clôture. Elle calcule les réserves pour pertes subies mais non déclarées au moyen d'estimations concernant la fréquence et la gravité prévues des demandes d'indemnité en fonction des données disponibles les plus à jour sur les pertes antérieures, ajustées en fonction de la saisonnalité.

Afin de déterminer la valeur actualisée des réserves pour pertes, l'actuaire attitré de la Société établit un taux d'actualisation en fonction du rendement du marché du portefeuille de placements de la Société.

La Société comptabilise une provision pour écarts défavorables en fonction de l'évaluation de la suffisance des réserves pour pertes de la Société et en fonction des conditions actuelles et futures prévues du marché canadien de l'habitation et de son incidence sur l'évolution attendue des pertes.

Le processus d'établissement des réserves pour pertes repose sur le jugement et les opinions de maintes personnes, sur l'expérience passée et les tendances historiques, sur les tendances actuelles du contexte juridique et économique et sur les attentes quant aux événements futurs. Ce processus comporte un risque que les résultats réels diffèrent, peut-être considérablement, des meilleures estimations effectuées. Ces risques varient en fonction de la durée de la période d'estimation et de la volatilité de chaque composante du passif.

Sommes à recouvrer par voie de subrogation

La Société estime la juste valeur des droits de subrogation liés à des biens immobiliers inclus dans les sommes à recouvrer par voie de subrogation en s'appuyant sur des évaluations immobilières de tiers ou d'autres types d'évaluations indépendantes qui sont considérées comme étant plus pertinentes pour un bien immobilier donné.

La Société estime les recouvrements auprès des emprunteurs relativement aux indemnités versées et les réserves pour pertes qui sont incluses dans les sommes à recouvrer par voie de subrogation en s'appuyant sur l'historique de recouvrement. Les recouvrements estimés auprès des emprunteurs sont actualisés et comprennent une marge actuarielle pour tenir compte des écarts défavorables.

Coûts d'acquisition de polices d'assurance différés

Les coûts d'acquisition de polices d'assurance différés comprennent les taxes sur les primes, les frais d'évaluation, les frais pour risques courus, certains éléments de la rémunération du personnel et les autres frais qui se rapportent directement à l'acquisition de nouvelles activités d'assurance prêt hypothécaire. Les coûts d'acquisition de polices d'assurance différés sont reportés et passés en charges par voie d'imputation aux résultats sur les périodes au cours desquelles les primes sont acquises, proportionnellement à ces périodes.

La Société estime les charges admissibles au report en fonction de la nature des charges engagées et des résultats des études effectuées afin de déterminer précisément le temps que les membres du personnel de la Société consacrent à l'acquisition de nouvelles activités d'assurance prêt hypothécaire.

Indication objective de dépréciation des actifs financiers DAV

À chaque date de clôture, la Société évalue les actifs financiers DAV pour détecter toute indication objective de dépréciation.

En ce qui a trait aux placements en obligations, en débentures et en actions privilégiées, la Société évalue s'ils ont subi une perte de valeur en se fondant sur son évaluation qu'un événement générateur de pertes s'est produit et sur sa meilleure estimation des flux de trésorerie attendus de chaque placement, pris individuellement. La Société examine toute l'information disponible pertinente à la recouvrabilité du placement, y compris l'information sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions qui sont raisonnables et qui peuvent être étayées. L'évaluation de la dépréciation repose sur une analyse qualitative et quantitative intégrant l'information reçue de tiers ainsi que certaines hypothèses et certains jugements internes concernant le rendement futur des biens reçus en garantie à l'égard des placements adossés à des créances. Une perte de valeur est réputée exister à l'égard des obligations, des débentures et des actions privilégiées lorsque la Société ne s'attend pas à recouvrer intégralement le coût amorti du placement, selon son estimation des flux de trésorerie attendus du placement, ou lorsqu'elle prévoit céder le placement avant qu'il cesse d'afficher une perte latente.

Transactions avec des parties liées

Services

La Société conclut des transactions avec des parties liées avec Genworth Financial, Inc. et ses filiales. Les services fournis par Genworth Financial, Inc. et ses filiales comprennent des services liés aux technologies de l'information, aux finances, aux ressources humaines et aux questions de droit et de conformité, de même que d'autres services préétablis. Les services fournis par la Société et la filiale d'assurance ont essentiellement trait à la présentation de l'information financière, à la conformité aux règles fiscales et à d'autres services de soutien. Ces transactions sont conclues dans le cours normal des activités et selon des modalités au moins aussi avantageuses que celles du marché. Les soldes à acquitter sur les transactions liées à la prestation de ces services ne portent pas intérêt et sont réglés chaque trimestre. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la Société a engagé des charges nettes liées aux transactions avec des parties liées s'élevant à environ 5 millions de dollars, soit le même montant que celui de la période correspondante de l'exercice précédent.

Mesures financières non conformes aux IFRS

En complément de ses états financiers consolidés, qui sont établis selon les IFRS, la Société a recours à des mesures non conformes aux IFRS pour analyser sa performance. Les principaux indicateurs de rendement de la Société et certaines autres informations contenus dans le présent rapport de gestion comprennent des mesures financières non conformes aux IFRS. Ces mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par la Société pour analyser sa performance sont notamment le bénéfice d'exploitation net (à l'exclusion des frais de remboursement anticipé de titres de créance à long terme), les produits des placements liés à l'exploitation, les produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement, le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base) et le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué). La Société croit que ces mesures financières non conformes aux IFRS fournissent des renseignements supplémentaires intéressants sur sa performance et qu'elles peuvent être utiles aux investisseurs, puisqu'elles permettent une plus grande transparence des mesures clés utilisées par la direction lorsqu'elle prend des décisions tant sur le plan de l'exploitation que sur le plan financier. Les mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée et il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

Tableau 18 : rapprochement des mesures non conformes aux IFRS aux mesures conformes aux IFRS comparables pour les périodes indiquées

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2019	2018	2019	2018
Total des produits des placements	52 \$	64 \$	125 \$	175 \$
Ajustement des produits des placements				
Perte nettes (profits nets) sur les placements, les dérivés et les opérations de change ¹	5	(10)	45	(19)
Produits des placements liés à l'exploitation	57	54	170	155
Charges réalisées (produits réalisés) découlant du programme de couverture des taux d'intérêt	(7)	(6)	(23)	(14)
Produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement	50 \$	49 \$	147 \$	141 \$
Bénéfice net	111	128	318	371
Ajustement du bénéfice net, après impôt :				
Frais de remboursement anticipé de titres de créance à long terme	–	–	2	–
Perte nettes (profits nets) sur les placements, les dérivés et les opérations de change ¹	4	(7)	33	(14)
Bénéfice d'exploitation net	115 \$	121 \$	354 \$	358 \$
Résultat par action ordinaire (de base)	1,29 \$	1,43 \$	3,66 \$	4,13 \$
Ajustement du résultat par action ordinaire, après impôt :				
Frais de remboursement anticipé de titres de créance à long terme	–	–	0,03	–
Perte nettes (profits nets) sur les placements, les dérivés et les opérations de change ¹	0,04	(0,08)	0,38	(0,15)
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base)	1,34 \$	1,35 \$	4,07 \$	3,97 \$
Résultat par action ordinaire (dilué) ²	1,29 \$	1,42 \$	3,66 \$	4,10 \$
Ajustement du résultat par action ordinaire, après impôt :				
Frais de remboursement anticipé de titres de créance à long terme	–	–	0,03	–
Montant de réévaluation de la rémunération fondée sur des actions	–	–	–	–
Pertes nettes (profits nets) sur les placements, les dérivés et les opérations de change ¹	0,04	(0,08)	0,38	(0,15)
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué)²	1,34 \$	1,35 \$	4,07 \$	3,95 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Tiennent compte des profits réalisés et latents et des pertes réalisées et latentes sur les dérivés et les opérations de change, abstraction faite des produits réalisés et des charges réalisées découlant du programme de couverture des taux d'intérêt.

² La différence entre le résultat de base et dilué par action ordinaire et le bénéfice d'exploitation de base et dilué par action ordinaire est attribuable à l'effet potentiellement dilutif de l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions.

Les autres mesures financières non conformes aux IFRS qui sont utilisées par la Société pour analyser sa performance et pour lesquelles il n'existe aucune mesure comparable selon les IFRS comprennent l'assurance en vigueur, le solde impayé des prêts hypothécaires assurés, les nouvelles assurances souscrites, le rapport sinistres-primés, le pourcentage des frais généraux, le ratio combiné, le rendement des capitaux propres, le rendement des placements, le ratio du TSAH, le ratio du TCM et le taux de défaillance lié au solde impayé des prêts hypothécaires assurés.

Tableau 19 : Mesures non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure comparable selon les IFRS

Des descriptions plus significatives de ces mesures sont données dans le « Glossaire des mesures non conformes aux IFRS » présenté à la fin du présent rapport de gestion.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	2019	2018	2019	2018
Principales mesures financières non conformes aux IFRS				
Solde impayé des prêts hypothécaires assurés ¹	203 200 \$	210 900 \$	203 200 \$	210 900 \$
Nouvelles assurances souscrites	7 360 \$	6 325 \$	19 013 \$	16 477 \$
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	6 070 \$	5 512 \$	14 283 \$	13 420 \$
Nouvelles assurances de portefeuilles souscrites	1 290 \$	812 \$	4 730 \$	3 057 \$
Rapport sinistres-primés	18 %	14 %	16 %	14 %
Pourcentage des frais généraux	20 %	19 %	20 %	19 %
Ratio combiné	38 %	32 %	36 %	33 %
Rendement des capitaux propres	11 %	12 %	12 %	12 %
Rendement des placements	3,3 %	3,2 %	3,2 %	3,2 %
Ratio du TSAH/ratio du TCM ²	172 %	171 %	172 %	171 %
Taux de défaillance lié au solde impayé des prêts hypothécaires assurés	0,20 %	0,18 %	0,20 %	0,18 %

¹ Cette estimation est fondée sur les montants déclarés par les prêteurs à la Société, lesquels montants se rapportent à la vaste majorité du solde impayé des prêts hypothécaires assurés.

² Estimation de la Société au 30 septembre 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le ratio du TCM a été remplacé par le ratio du TSAH. Le ratio cible du TSAH établi aux fins de la surveillance du BSIF et le ratio minimal du TSAH en vertu de la LPAHR pour 2019 demeurent à 150 %, et le ratio cible interne de la Société pour 2019 conformément au TSAH demeure inchangé à 157 %.

Glossaire des mesures financières non conformes aux IFRS

« **assurance en vigueur** » Montant de toutes les polices d'assurance prêt hypothécaire en vigueur à une date déterminée, en fonction du solde du principal initial des prêts hypothécaires couverts par ces polices d'assurance, y compris toute prime capitalisée. L'assurance en vigueur est un indicateur de l'exposition au risque globale maximale qui est susceptible de découler des contrats d'assurance. Cette mesure est utilisée pour évaluer les pertes sur sinistres potentielles.

« **bénéfice d'exploitation net** » Bénéfice net à l'exclusion des profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) après impôt sur la vente de placements, des profits latents (pertes latentes) sur des titres à leur juste valeur par le biais du résultat net et des frais de remboursement anticipé de titres de créance et incluant les produits réalisés (charges réalisées) découlant du programme de couverture des taux d'intérêt qui représente la différence entre le taux fixe et le taux variable. Le bénéfice d'exploitation net représente une estimation du bénéfice après impôt récurrent tiré des principales activités commerciales et est un meilleur indicateur du rendement sur le plan de l'exploitation.

« **bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base)** » Bénéfice d'exploitation net divisé par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation pour la période.

« **bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué)** » Bénéfice d'exploitation net divisé par le nombre moyen pondéré après dilution d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La Société est d'avis que le fait d'exclure l'incidence du montant de réévaluation de la rémunération fondée sur des actions du calcul du bénéfice d'exploitation par action (dilué) est un meilleur indicateur du rendement sur le plan de l'exploitation.

« **nouvelles assurances de portefeuilles souscrites** » Solde du principal initial des prêts hypothécaires assurés au cours d'une période déterminée dans le cadre d'un portefeuille de prêts hypothécaires ayant un ratio prêt/valeur égal ou inférieur à 80 % au moment où le prêt est assuré. Le critère de « nouvelles assurances souscrites » mesure l'exposition maximale potentielle au risque lié aux contrats d'assurance ajoutés pendant une période déterminée et sert à évaluer l'exposition à des pertes potentielles.

« **nouvelles assurances souscrites à l'unité** » Solde du principal initial des prêts hypothécaires, y compris toute prime capitalisée, assurés au cours d'une période déterminée et visant habituellement un prêt hypothécaire ayant un ratio prêt/valeur supérieur à 80 % au moment du montage du prêt. Le critère de « nouvelles assurances souscrites » mesure l'exposition maximale potentielle au risque lié aux contrats d'assurance ajoutés pendant une période déterminée et sert à évaluer l'exposition à des pertes potentielles.

« **produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement** » Total des produits des placements nets excluant les profits (pertes) sur les placements, les dérivés et les opérations de change. Cette mesure est un indicateur du rendement du portefeuille de placements sur le plan de l'exploitation.

« **produits des placements liés à l'exploitation** » Total des produits des placements nets excluant les profits (pertes) sur les dérivés et les opérations de change et incluant les produits réalisés (charges réalisées) découlant du programme de couverture des taux d'intérêt. Cette mesure est un indicateur du rendement réalisé, sur le plan de l'exploitation, du portefeuille de placements et du programme de couverture connexe.

« **pourcentage des frais généraux** » Ratio (exprimé en pourcentage) des frais de vente, de souscription et d'administration par rapport aux primes acquises pour une période déterminée. Le pourcentage des frais généraux mesure l'efficacité des activités de la Société et sert à comparer les normes de référence de l'industrie avec les cibles internes.

« **rapport sinistres-primes** » Ratio (exprimé en pourcentage) du total des pertes sur sinistres associées à des polices d'assurance survenues au cours d'une période déterminée par rapport aux primes acquises au cours de cette période. Le rapport sinistres-primes est un indicateur clé de la rentabilité des souscriptions et de la qualité du portefeuille d'assurance, et il est utile pour comparer les normes de référence de l'industrie avec les cibles internes.

« **ratio combiné** » Somme du rapport sinistres-primes et du pourcentage des frais généraux. Le ratio combiné mesure la proportion du total des frais de la Société par rapport aux primes acquises et sert à évaluer la rentabilité des activités de souscription d'assurance de la Société.

« **rendement des capitaux propres** » Bénéfice d'exploitation net pour une période donnée divisé par la moyenne des capitaux propres trimestriels, à l'exclusion du CAÉRG, pour cette période. Pour les résultats trimestriels, ce rendement correspond au rendement annualisé des capitaux propres calculé d'après la moyenne des capitaux propres d'ouverture et de clôture, à l'exclusion du CAÉRG, pour le trimestre en cause. Le rendement des capitaux propres est un indicateur du rendement du capital investi dans les activités principales.

« **rendement des placements** » Produits des placements annualisés avant les frais de placement et excluant l'impôt sur les profits (pertes) sur les placements nets affectés aux dividendes pendant cette période, divisé par la valeur comptable moyenne d'ouverture et de clôture des placements pour cette période. Pour les résultats trimestriels, le rendement des placements correspond aux produits des placements annualisés, calculés selon la valeur comptable moyenne d'ouverture et de clôture des placements pour ce trimestre.

« **solde impayé des prêts hypothécaires assurés** » Montant de toutes les polices d'assurance prêt hypothécaire en vigueur à une date déterminée, en fonction du solde du principal initial des prêts hypothécaires couverts par ces polices d'assurance, y compris toute prime capitalisée. Le solde impayé des prêts hypothécaires assurés est un indicateur de l'exposition au risque courante totale qui est susceptible de découler de l'assurance en vigueur. Cette mesure est utilisée pour évaluer les pertes sur sinistres potentielles.

« **taux de défaillance lié au solde impayé des prêts hypothécaires assurés** » Ratio (exprimé en pourcentage) du nombre total des prêts en souffrance par rapport au nombre total de prêts hypothécaires assurés en vigueur à une date déterminée. Le taux de défaillance est un indicateur de la survenance des pertes sur sinistres et de la qualité du portefeuille de contrats d'assurance. Cette mesure est utile pour comparer les normes de référence de l'industrie avec les cibles internes.

« **test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire** » ou « **TSAH** » Test du capital minimal applicable aux sociétés d'assurance hypothécaire de régime fédéral, établi par le BSIF (tel qu'il est défini aux présentes). Aux termes du TSAH, les sociétés calculent un ratio du capital réglementaire disponible par rapport au capital requis à l'aide d'une méthodologie fondée sur le risque définie prévue par le BSIF pour surveiller la suffisance du capital d'une société. Le ratio du TSAH est un indicateur clé de la suffisance du capital de la Société en comparaison avec les exigences réglementaires, et il est utilisé pour établir des comparaisons avec d'autres assureurs hypothécaires et les cibles internes. Il a remplacé le « test du capital minimal » ou « TCM » le 1^{er} janvier 2019.

« **test du capital minimal** » ou « **TCM** » Test du capital minimal applicable à certaines sociétés d'assurance de régime fédéral, établi par le BSIF (tel qu'il est défini aux présentes). Aux termes du TCM, les sociétés calculent un ratio du capital réglementaire disponible par rapport au capital requis à l'aide d'une méthodologie définie prévue par le BSIF utilisée pour surveiller la suffisance du capital d'une société. Le TCM est un indicateur clé de la suffisance du capital de la Société en comparaison avec les exigences réglementaires, et il est utilisé pour établir des comparaisons avec d'autres assureurs hypothécaires et les cibles internes.

Autre glossaire

« **actions ordinaires** » Actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

« **assurance de portefeuilles** » Assurance prêt hypothécaire couvrant un prêt hypothécaire individuel qui est souscrite dans le cadre d'un portefeuille de prêts hypothécaires ayant un ratio prêt/valeur égal ou inférieur à 80 % au moment où le prêt est assuré.

« **assurance souscrite à l'unité** » Assurance prêt hypothécaire couvrant un prêt hypothécaire individuel qui est en général souscrite individuellement et qui vise habituellement un prêt ayant un ratio prêt/valeur supérieur à 80 % au moment du montage du prêt.

« **cote de solvabilité** » Moyenne inférieure de la cote de solvabilité de tous les emprunteurs qui présentent une demande d'assurance prêt hypothécaire. On calcule la moyenne des cotes de solvabilité en établissant la moyenne des cotes émises par Equifax et TransUnion pour chacun des emprunteurs. Il s'agit d'une mesure clé de la santé financière des ménages.

« **coûts d'acquisition de polices d'assurance différés** » Frais assumés en lien avec l'acquisition de nouvelles affaires, constitués de l'impôt sur les primes et d'autres frais qui sont directement liés à l'acquisition de nouvelles affaires. Les coûts d'acquisition des polices d'assurance sont seulement différés dans la mesure où ils excèdent les honoraires liés aux services et peuvent être récupérés à partir de réserves pour primes non acquises. Les coûts d'acquisition de polices d'assurance différés sont amortis aux revenus proportionnellement lors des périodes au cours desquelles les primes sont acquises.

« **cumul des autres éléments du résultat global** » ou « **CAÉRG** » Composante des capitaux propres reflétant les profits et les pertes latents, après impôt, quant aux placements disponibles à la vente. Les profits et les pertes latents sur les actifs classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global et inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient constatés dans l'état consolidé du résultat net.

« **disponibles à la vente** » ou « **DAV** » Placements enregistrés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière selon les prix cotés sur des marchés, les variations de la juste valeur de ces placements étant incluses dans le CAÉRG.

« **dividendes versés par action ordinaire** » Partie des profits de la Société qui est distribuée aux actionnaires pour une période déterminée. Il s'agit d'une mesure du montant total distribué aux actionnaires par la Société.

« **frais de règlement** » Ensemble des frais engagés par la Société dans le cadre de l'enquête, du règlement et du paiement des demandes d'indemnité. Les frais de règlement incluent les frais de tiers ainsi que les frais internes de la Société, y compris les salaires et les dépenses du personnel de gestion des pertes et certains frais d'administration.

« **frais de vente, de souscription et d'administration** » Frais de commercialisation et de souscription de nouvelles polices d'assurance prêt hypothécaire et autres frais généraux et d'administration. Ces frais comprennent les taxes sur primes et les frais pour risques courus et sont comptabilisés déduction faite de la variation des coûts d'acquisition différés des polices d'assurance.

« **gravité** » Montant en dollars des pertes sur sinistres.

« **indemnité** » Montant demandé aux termes d'une police d'assurance découlant de la perte liée à un événement assuré.

« **juste valeur par le biais du résultat net** » Investissements enregistrés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, les variations de la juste valeur de ces placements étant incluses dans le bénéfice.

« **montant de réévaluation de la rémunération fondée sur des actions** » Incidence de la réévaluation du passif au titre des options sur actions aux termes des IFRS, en raison de l'option de règlement en trésorerie. La Société est d'avis que le fait d'exclure cette incidence du calcul du bénéfice d'exploitation par action (dilué) est un meilleur indicateur du rendement sur le plan de l'exploitation.

« **part du marché** » ou « **part** » Primes brutes souscrites d'un assureur hypothécaire en pourcentage des primes brutes souscrites déclarées du secteur canadien de l'assurance prêt hypothécaire.

« **pertes sur sinistres** » Montants estimatifs payables aux termes de polices d'assurance prêt hypothécaire au cours d'une période déterminée. Une tranche des pertes sur sinistres déclarées représente les estimations des coûts des demandes d'indemnité en suspens qui ne sont pas encore réglées au cours de la période de déclaration, ainsi que les estimations des pertes associées à des demandes d'indemnité à déclarer et le coût de l'enquête, du règlement et du paiement des demandes d'indemnité.

« **prêts en souffrance** » Prêts au titre desquels les emprunteurs n'ont pas fait les paiements hypothécaires prévus aux termes du prêt hypothécaire et pour lesquels le cumul des paiements hypothécaires manquants excède les paiements prévus exigibles au cours d'une période de trois mois consécutifs.

« **portefeuille de placements** » Actif investi (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les obligations ou d'autres titres à rendement fixe et placements en titres de participation).

« **primes souscrites** » Paiements bruts reçus de polices d'assurance établies au cours d'une période déterminée.

« **profits net ou pertes nettes sur les placements, les dérivés et les opérations de change** » Somme des profits nets ou des pertes nettes réalisés à la vente de placements, déduction faite des profits nets ou des pertes nettes sur les dérivés et les opérations de change et des pertes de valeur.

« **ratio brut du service de la dette** » Pourcentage du total des frais de service mensuels de la dette acquittés par un emprunteur au titre d'une dette donnée et exprimé en pourcentage du revenu mensuel brut de cet emprunteur. Le ratio brut du service de la dette est une mesure clé de la santé financière des ménages.

« **ratio de la dette sur le capital** » Ratio (exprimé en pourcentage) de la dette sur le capital total (somme de la dette et des capitaux propres). Il s'agit d'une mesure du levier financier que la Société prend en considération lorsqu'elle planifie la gestion du capital.

« **ratio de versement de dividendes sur actions ordinaires** » Ratio (exprimé en pourcentage) du montant en dollars des dividendes versés sur les actions ordinaires au cours d'une période déterminée par rapport au résultat d'exploitation net de cette période. Cette mesure sert à déterminer la proportion du bénéfice d'exploitation net versé aux actionnaires sous forme de dividendes sur actions ordinaires.

« **ratio du service de la dette totale** » Frais mensuels de service de la dette de l'emprunteur exprimés en pourcentage du revenu brut mensuel de l'emprunteur.

« **ratio prêt/valeur** » Solde initial d'un prêt hypothécaire divisé par la valeur initiale de la propriété grevée de l'hypothèque.

« **ratio prêt/valeur effectif** » Approximation par la Société fondée sur le solde estimatif des prêts assurés divisé par la juste valeur de marché estimative de la propriété grevée de l'hypothèque selon l'indice composite national 11 du prix des maisons Teranet – Banque Nationale.

« **remédiations** » Cas de défaillance précédemment déclarés pour lesquels l'emprunteur a effectué tous les paiements hypothécaires prévus ou pour lesquels un sauvetage fructueux a été mis en œuvre de sorte que le prêt n'est plus considéré comme étant en souffrance.

« **réserves calculées dossier par dossier** » Pertes sur sinistres prévues associées aux prêts en souffrance déclarés. Les prêteurs avisent la Société mensuellement des prêts en souffrance. La Société analyse les dossiers de prêts en souffrance déclarés au cas par cas et établit une estimation des pertes prévues. Les estimations des réserves calculées dossier par dossier incluent le montant prévu à recouvrer de la vente en dernier ressort de la propriété résidentielle donnée en garantie du prêt hypothécaire assuré.

« **réserve moyenne par cas de défaillance** » Réserve moyenne par prêt en souffrance calculée en divisant le total des réserves pour pertes en dollars par le nombre de prêts en souffrance déclarés par les prêteurs. La réserve moyenne par cas de défaillance mesure la perte moyenne potentielle, incluant les prêts en souffrance pour lesquels aucune perte n'est attendue, et elle sert à établir des tendances ainsi que des comparaisons avec les cibles internes.

« **réserves pour pertes** » Réserves calculées dossier par dossier fondées sur les prêts en souffrance déclarés à la Société, une estimation à l'égard des pertes sur sinistres fondée sur les prêts en souffrance qui sont des RPND, des réserves pour pertes supplémentaires en cas d'évolution défavorable liée à la gravité des demandes d'indemnité et les frais liés au règlement des pertes représentant une estimation pour les frais d'administration liés à l'enquête, à l'ajustement et au règlement des demandes d'indemnité. Les réserves pour pertes sont actualisées pour tenir compte de la valeur temps de l'argent.

« **réserves pour pertes non déclarées** » ou « **RPND** » Réserve pour les pertes sur sinistres estimatives imputables aux prêts en souffrance survenues avant la date de déclaration, mais qui n'ont pas été déclarées à la Société.

« **réserves pour primes non acquises** » ou « **RPNA** » Tranche des primes souscrites qui n'a pas encore été constatée comme produit. Les réserves pour primes non acquises sont constatées comme produit au cours de la durée de la police conformément à la fréquence de survenance prévue des pertes, calculée d'après l'analyse actuarielle de l'évolution historique des pertes.

« **revenus de souscription, montant net** » Somme des primes acquises, des frais et des autres revenus, moins les pertes et les frais de vente, de souscription et d'administration au cours d'une période donnée.

« **souscripteur** » Particulier qui examine et accepte ou rejette des risques d'assurance prêt hypothécaire suivant les politiques et lignes directrices approuvées par la Société en matière de souscription.

« **taux d'impôt effectif** » Ratio (exprimé en pourcentage) de la charge d'impôt sur le résultat par rapport au bénéfice avant impôt sur le résultat pour une période déterminée. Le taux d'impôt effectif est une mesure de l'impôt réel que la Société verse sur le bénéfice avant impôt et est utile pour établir une comparaison avec les normes de référence de l'industrie et les périodes précédentes.

« **taux de primes moyen** » Moyenne des primes souscrites divisée par les nouvelles assurances souscrites.

« **taux de résiliation** » Ratio du nombre de résiliations de polices d'assurance par suite d'un remboursement complet, d'un refinancement ou de la vente du bien par rapport au solde impayé des prêts hypothécaires assurés de la Société sur une période déterminée.

« **taxe sur les primes** » Taxe payée par les sociétés d'assurance aux gouvernements provinciaux et territoriaux, calculée en pourcentage des primes brutes souscrites.

« **valeur comptable par action excluant le CAÉRG (de base)** » Ratio du montant par action ordinaire des capitaux propres excluant le CAÉRG sur le nombre de base d'actions ordinaires en circulation à une date déterminée.

« **valeur comptable par action excluant le CAÉRG (après dilution)** » Ratio du montant par action ordinaire des capitaux propres excluant le CAÉRG sur le nombre après dilution d'actions ordinaires en circulation à une date déterminée. Ce nombre tient compte de tous les titres en cours ayant un effet dilutif qui pourraient être exercés.

« **valeur comptable par action incluant le CAÉRG (de base)** » Ratio du montant par action ordinaire des capitaux propres sur le nombre d'actions ordinaires de base en circulation à une date déterminée.

« **valeur comptable par action incluant le CAÉRG (après dilution)** » Ratio du montant par action ordinaire des capitaux propres incluant le CAÉRG sur le nombre après dilution d'actions ordinaires en circulation à une date déterminée. Ce nombre tient compte de tous les titres en cours ayant un effet dilutif qui pourraient être exercés.

« **valeur comptable par action ordinaire** » Mesure de la valeur comptable de chacune des actions de la Société. Il s'agit d'une mesure clé qui est utilisée pour évaluer la valeur de marché de la Société.